



GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Analyse évaluative

PROGRAMME PAYSAGE DU CANTON DE JODOIGNE (phase I):

DIAGNOSTIC



Septembre 2006

Auteurs de projet - association momentanée :



Chée de Waterloo, 426
tel : 02/534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Anges, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02/779 13 55 -
fax 02/779 22 75
agora@agora-urba.be



Table des matières

I. Rappel des critères d'évaluation	3
1. Le paysage perçu	3
A. Critères perceptifs :	3
2. Le paysage naturel.....	4
A. Critères géomorphologiques :.....	4
B. Critères écologiques :	4
3. Le paysage construit et ses usages	5
A. Critères urbanistiques et architecturaux :	5
B. Critères patrimoniaux (histoire, ...).....	5
C. Critères socio-économiques :.....	6
4. Remarques.....	6
II. Evaluation de la protection légale des structures paysagères	7
1. Rappel des tableaux analytiques de la phase descriptive	7
III. Cartes communales indicatives des problématiques locales relatives à la qualité paysagère.	15
1. Beauvechain	15
2. Héléciné.....	20
3. Incourt	23
4. Jodoigne	31
5. Orp-Jauche	37
6. Ramillies.....	41
2. Carte de l'évaluation de la protection légale des grandes structures paysagères (critères perceptifs et géomorphologiques)	46
3. Remarques en ce qui concerne les outils légaux de planification	47
4. Remarques en ce qui concerne la valeur écologique du paysage (critères écologiques) .	47
5. Analyse descriptive et évaluative du Canton de Jodoigne dans le contexte de la diversité biologique de la Région Wallonne	48
A. Caractéristiques générales du Canton de Jodoigne en termes écologiques	49
B. Le patrimoine naturel du Canton de Jodoigne.....	51
C. Tendances récentes de la biodiversité dans le canton de Jodoigne.....	54
D. Mesures favorables pour la biodiversité dans les grandes plaines agricoles.....	55
6. Remarques concernant les noyaux villageois et le patrimoine architectural (critères urbanistiques et architecturaux)	56
IV. Commentaires de la carte globale d'évaluation paysagère « COOPARCH-R.U.srl – AGORA sa » du territoire du Canton de Jodoigne.	57
1. Points noirs	57
2. Paysages faibles.....	57
3. Paysages ordinaires	58
4. Paysages remarquables.....	59
5. Paysages très remarquables.....	59
6. A propos de la délimitation des zones paysagère.....	60

7. Commentaires.....	60
V. Appréciation de la valeur paysagère des aires et entités paysagères particulières à partir de la carte globale d'évaluation.....	63
1. Aire paysagère marquée par le type paysager du vallonnement brabançon ou : les prévallonnements.	63
2. Aire paysagère marquée par les types paysagers de la Hesbaye humide et du Hageland ou : les Basses vallées.	64
3. Aire paysagère marquée par le type paysager de la Hesbaye sèche.....	64
4. Aire paysagère « nord-ouest », dite aire du Brabant à caractère hesbignon moyennement prononcé ou Petite Hesbaye.	65
5. Aire paysagère « sud-est », dite aire du Brabant à caractère hesbignon très prononcé ou : la Grande Hesbaye.	65
VI. Fiches illustratives d'évaluation paysagère à partir d'exemples concrets.....	67
VII. Proposition de périmètres d'enjeux paysagers.....	68
VIII. Transect évaluatif d'un paysage « type »	69
IX. Synthèse évaluative du paysage du Canton de Jodoigne.....	71

ANALYSE EVALUATIVE

I. Rappel des critères d'évaluation

Les critères d'évaluation du paysage ont été présentés lors de la phase méthodologique. Ils ont été utilisés lors des phases descriptive et évolutive du diagnostic. Pour rappel, nous faisons figurer ci-après les critères utilisés.

1. Le paysage perçu

A. Critères perceptifs :

A.1 : Composition du paysage :

- Avant-plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Plan moyen (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Arrière plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Horizon (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Remarques éventuelles sur l'enchaînement des différents plans.

A.2 : Types de vue :

- Ouverte ou fermée ;
- Trouée / échappée ;
- Point de vue ;
- Large panorama (openfield) ;
- Vue horizontale / plane ;
- Vue plongeante ;
- Vue vers le haut.

A.3. : Aspects notoires :

- Point focal remarquable ;
- Ligne de force remarquable.

A.4 : Remarques à propos des saisons (incidence sur la perception) ;

A.5 : Menaces éventuelles vis-à-vis de ces valeurs visuelles ;

A.6 : Remarques à propos de l'évolution historique (évolution vers une ouverture ou une fermeture du paysage) ;

2. Le paysage naturel

A. Critères géomorphologiques :

A.1 : Altimétrie ;

A.2 : Remarques lithologiques ;

A.3 : Types de relief :

- Général :
 - Plateau ;
 - Versant (adret/ubac) ;
 - Plaine ;
- Particulier :
 - Butte ;
 - Vallonnement ;
 - Vallée (tête de vallée, vallée étroite, large, ...) ;
 - Carrière (modification industrielle) ;
 - Autres.

A.4 : Hydrographie :

- Limite de bassin ;
- Ruisseau ;
- Rivière ;
- Étang ;
- Autres.

A.5 : Remarques à propos de l'évolution historique (rectification des cours d'eau...) :

B. Critères écologiques :

B.1 : Type général de couverture végétale ;

B.2 : Présence de milieux remarquables :

- Zones humides (ruisseau, rivière, mare, étang, prairie humide, marais, ...) ;
- Zones boisées (forêt de feuillus ou de résineux, peuplement jeune ou âgé, ...) :
 - espèces dominantes ;
 - âges (grands arbres, arbustes, taillis bas, ...).
- Zones de prairies ;
- Zones de cultures (près de fauche, verger haute-tige, ...) ;
- Présence de haies (espèces) ;
- Zones urbaine et rurale.

B.2 : Remarques sur la biodiversité (observation éventuelle) ;

B.3 : Rôle de corridor écologique / maillage vert ;

B.4 : Menaces éventuelles vis-à-vis de ces milieux ;

B.5 : Remarques à propos de l'évolution historique ;

3. Le paysage construit et ses usages

A. Critères urbanistiques et architecturaux :

A.1 Paysage urbain (remarques) ;

A.2 : Ambiance villageoise (remarques) ;

A.3 : Aspects de l'ambiance urbaine ou rurale ;

- Entrée de ville ;
- Type de village : village concentré, village lâche, village de réseau routier, ...
- Localisation de l'habitat par rapport au relief ;
- Position des fermes par rapport au village ;
- Remarques sur le bâti :
 - Implantations ;
 - Gabarits ;
 - Matériaux :
 - murs (Gobertange, grès quartzite, silex, brique, autres) ;
 - couvertures (tuiles, ardoises, autres, ...) ;
 - Couleurs ;
 - Analyse architecturale des types de bâti (exemple : architecture du type « rural traditionnel », architecture du type « urbain - première moitié du XXe siècle », architecture du type « villa », ...).
- Espaces publics :
 - Voiries (tracé, revêtement, équipement, plantation, ...) ;
 - Aménagements divers ;
- Usages dominants dans la zone.

A.4 : Statut(s) au plan de secteur ;

A.5 : Questions d'extension d'habitat ;

A.6 : Problèmes et menaces ;

A.5 : Remarques à propos de l'évolution historique ;

A 6 : Autres remarques ;

B. Critères patrimoniaux (histoire,...)

B.1 : Présence d'un patrimoine monumental remarquable (valeur de document historique, esthétique ; valeur de lieu de mémoire...) :

- Noyau villageois remarquables ;
- Edifice remarquable ;
- Arbre remarquable ;
- Voirie (historique) remarquable :
 - Sentier ;
 - Chemin ;
 - Rue ;
 - Route ;
 - Remarques revêtement ;

- Remarques sur l'espace public.

B.2 : Menaces éventuelles vis-à-vis de ces lieux ;

B.3 : Remarques à propos de l'évolution historique :

C. Critères socio-économiques :

C.1 : Fonction sylvicole : (espèces, type de parcelle, ...)

C.2 : Fonction agricole :

- Type de parcelle ;
- Cultures :
 - Céréales ;
 - Fourragères ;
- Vergers ;
- Pâtures ;
- Prés de fauche ;
- Question de l'architecture agricole : extension des fermes.

C.3 : Fonction d'habitat/résidentielle ;

C.4 : Fonction économique autre (zoning, ...)

C.5 : Fonction de mobilité ;

C.6 : Aspects sociaux ;

C.7 : Problèmes et menaces ;

C.8 : Remarques à propos de l'évolution historique.

4. Remarques

Tout travail d'évaluation passe préalablement par la définition de critères d'analyse eux-mêmes établis en fonction des objectifs d'évaluation à atteindre. Un paysage, réalité complexe s'il en est, peut donner lieu à des évaluations sensiblement très différentes suivant les objectifs recherchés. Ainsi, une analyse de la valeur écologique du paysage donnera des résultats très différents de ceux d'une analyse des valeurs perceptives du paysage (points de vue, ...) elle-même très différente d'une analyse conduite sur le concept du paysage ordinaire.

Pour notre part, nous avons opté pour une approche multicritère et croisée, afin de définir des zones d'évaluation paysagère qui traduisent une synthèse des différents critères identifiés ci avant. Cet effet de synthèse permet de proposer une lecture globale de la valeur paysagère du Canton de Jodogne.

II. Evaluation de la protection légale des structures paysagères

1. Rappel des tableaux analytiques de la phase descriptive

La clôture des phases descriptives et évolutives de la présente mission sur le paysage du Canton de Jodoigne a donné lieu à la production de tableaux d'analyse des plans de secteur à travers la prise en compte de la « conscience paysagère » ayant présidé à leur établissement. Nous estimons opportun de faire figurer à nouveau ces tableaux dans le tome « évaluatif » de la présente mission, car ils traduisent un premier « état » de la prise en compte des paysages et de leur protection. La lecture de ces tableaux prouve que les catégories de « Point de vue remarquable » et de « Liaison écologique », bien que codifiées par le plan de secteur, ne sont quasiment jamais utilisées. Par conséquent, les « cases vides » de nos tableaux sont éloquentes de la très faible prise en compte de ces concepts. Par le fait même, ces "cases blanches » ne signifient évidemment pas que le paysage du Canton de Jodoigne soit sans valeur paysagère.

La Carte réalisée par la COOPARCH-R.U.srl/AGORA et dénommée « Ambiance, structure et perception du paysage » vise précisément à compléter les manquements du plan de secteur. En outre, la lecture de ces tableaux doit être associée à celle des cartes communales indicatives des problématiques locales relatives à la qualité paysagère qui fournissent des évaluations complémentaires et critiques par rapport à la situation présentée par les plans de secteur. Ces cartes figurent ci-après.

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Beauvechain	<ul style="list-style-type: none"> - Lisière forêt de Meerdael - Fond de vallée du Faux Ri - Abords de certains monuments (Valduc) 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de vastes étendues sommitales protégées (le Schéma de structure protégera vraisemblablement le plateau nord-est) 	<ul style="list-style-type: none"> - Abords de certaines fermes 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun noté ! On pourrait pourtant s'appuyer sur les déjà très complètes propositions de membres du comité de suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> Remarques générales : beaucoup de chemins creux et de fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor écologique (exemple voir le carrefour en « X » dit « le Trou aux Sorcières » près du lieu-dit « Les Salamandres »). 	<ul style="list-style-type: none"> - On pourrait étendre le « PPIP » au « Champ de Valduc ». Le Schéma de structure ne le prévoit pas. - Le site de la chapelle au Rond-Chêne pourrait bénéficier d'un « PPIP » ou d'un « PICHE » - Le site de l'église Saint-Martin est peu protégé d'un point de vue paysager - Les Burettes pourraient être mieux protégées (PPIP ?) - Les alentours du château et ferme d'Agbiermont pourraient bénéficier d'un « PICHE ». Le Schéma de structure assurera une meilleure protection de ce site - Le remarquable carrefour en « X » formé par quatre branches de chemins creux au sud du lieu-dit les Salamandres n'est pas protégé par un « PPIP » et devrait être considéré comme une liaison écologique - Des liaisons écologiques pourraient être indiquées entre L'Ecluse et Saint-Rémy-Geest en s'appuyant sur les chemins creux - Il est nécessaire de mieux protéger les zones humides des Prés de Litrange et du Marais de Wé/ dans la vallée de la Nethen, même la zone du bassin d'orage pourrait être en « PPIP » et pour certaines parties en « vert + N ». - Il est nécessaire de mieux protéger la zone de prairies parfois humides entre l'Ecluse et le hameau de La Cabourse, (dessiner un « PPIP » ? et placer certaines parties en « vert + N » ?).

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Hélécine	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc du domaine provincial dans le fond de vallée - le fond de vallée de la Petite Gette au sud d'Hélécine - le fond de vallée de la Petite Gette au sud de Linsmeau 	- Très peu de vastes étendues sommitales protégées		- Aucun noté	<p>- Corridor écologique prévu par le plan de secteur au lieu-dit la Kéwaute sur la zone d'activité économique mixte</p> <p>Remarques générales : beaucoup d'autres chemins creux et des fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor écologique (exemple le chemin dit de Le Longa)</p>	<p>- la dépression humide au Nord de Neerheylissem et ausud du lieu-dit St-Jakoskapel pourrait être mise en « vert + N »</p> <p>NB : assez bonne préservation du fond de vallée et des abords de la vallée de la Petite Gette sur le territoire d'Hélécine.</p>

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Incourt	<ul style="list-style-type: none"> - Le nord de chapelle- Saint-Laurent (paysage ouvert) - les bois (fermes Haquedau) au sud de Chapelle-Saint-Laurent - Le parc du château de Dongelberg (partie occidentale) - Les abords du Moulin et du château d'Opprebais - le fond humide au nord et au sud de la ferme de Wé (Opprebais) 	- Très peu de vastes étendues sommitales protégées		- Aucun noté !	<p>Remarques générales : beaucoup de chemins creux et de fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor écologique (exemple : un corridor écologique pourrait être créé à l'est du lieu-dit Bassinet (sur le plateau à l'ouest de Roux-Miroir) ; ou encore le lieu-dit Trou Bajou à Opprebais</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune protection prévue autour du hameau d'Hapau (qui se situe à cheval sur Incourt et sur Jodoigne) Imaginer une « PPIP » (et même un « PICHE » ?), de la ferme Dardenne à la chapelle Sainte-Geneviève, voire à la N240. - La dépression entre Basse-Roux-Miroir (Piétrebais) et le nord de Roux-Miroir n'est pas protégée comme « PPIP ». - La zone humide remarquable à l'est d'Opprebais, entre les carrières et la ferme de Wé devrait être mise en « vert + N » - Le « pauvre » tumulus de Glimes est très mal protégé (pas de PPIP et de PICHE). - au sud de Chapelle-Saint-Laurent, la zone en « PPIP » qui couvre les bois, devrait s'étendre sur la gauche vers l'ouest, afin de prendre en compte le vallon et le chemin creux remarquable en s'étirant jusqu'au « PPIP » qui recouvre le lieu-dit Grand Sart - A l'ouest d'Opprebais, les abords du lieu-dit Trou Bajou devraient bénéficier d'un « PPIP » et un ancien chemin devrait être mis en corridor écologique. Certaines parcelles pourraient recevoir du « vert + N » - Les villages de Glimes (le noyau ancien) et de Roux-Miroir pourraient faire l'objet d'une protection urbanistique et paysagère renforcée (un PPIP ? Un PICHE ?).

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Jodoigne	<ul style="list-style-type: none"> - Fond de vallée de la Grande Gette vers Zétrud (une partie est en réserve naturelle) - La zone des « villages blancs », dont les abords sont protégés. - Fond de vallée du Gobertange - Fond de vallée de la Grande Gette au Nord de Sainte-Marie-Geest - Fond de vallée du Brocui - Le parc (vert + P) du château des Cailloux et les abords de la ferme du Stoquoi (une partie est en réserve naturelle, « vert+N ») - Le hameau d'Herbais - Le parc du château de Dongelberg - Le Fond de vallée entre Dongelberg et Jodoigne Souveraine - Abords de monuments (La Ramée) 	- très peu de vastes étendues sommitales protégées	- Le centre historique de Jodoigne	- Aucun noté !	<p>- Corridor écologique prévu au lieu-dit la Kéwaute sur la zone d'activité économique mixte</p> <p>Remarques : beaucoup d'autres chemins creux et des fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor écologique (voir par exemple ceux des lieux-dits Champ des Fosses, Champ du Grand Arbre, Les Recks situés au nord de Saint-Rémy-Geest).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La dépression au nord de Sart-Mélin près du lieu-dit Champ del Leck pourrait bénéficier d'un « PPIP ». - La zone des « villages blancs », dont les abords sont protégés pourrait recevoir une protection renforcée (PICHE, aire de protection des monuments, ...) - Aucune protection prévue autour du hameau d'Hapau (qui se situe sur Incourt) - Autour d'Herbais, le périmètre pourrait être plus étendu ; périmètre à revoir - Au nord-est d'Herbais (Bois des chats et le Piroi), le fond de vallée devrait être mieux protégé. Même une zone humide à mettre en « vert +N » - On pourrait étendre le « PPIP » du bois de Dongelberg à la petite chapelle au carrefour des chemins creux situés au nord du site. - Le fond humide entre les lieux-dits la Falise et La Bruyère devraient être un « PPIP » et pour certaines parcelles en « vert + N » - Mieux faire correspondre et donc étendre le « PPI » à la totalité + abords de la réserve naturelle au sud de la ferme du Stoquoi

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Ramillies	<ul style="list-style-type: none"> - le fond de vallée de la Grande Gette entre l'abbaye de la Ramée, Bomal et Mont-Saint-André. - Le fond de vallée du Frambais entre Autre-Eglise et Jauche - Le fond de vallée de la petite Gette au nord de Folx-les-Caves - La zone comprenant les abords du tumulus d'Hottomont est heureusement protégée par un « PPIP », mais son périmètre est curieux - Abords de certains monuments (Ferme de Waulsort et d'Aubremé) 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de vastes étendues sommitales protégées 			<p>Remarques générales : beaucoup de chemins creux et de fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le site paysager et monumental de Hédenge n'est pas reconnu par un « PPIP » : à modifier pour renforcer la protection. - Le cour du ruisseau des Corées n'est pas reconnu par un « PPIP » - L'étendue agricole située au nord du lieu-dit Le Piroi et ayant comme « axe » le chemin de terre reliant Le Piroi au Champ de l'Epinette à travers la dépression des Corées devrait faire l'objet d'un « PPIP ». - Le long de la N. 279, entre Petit-Rosière et Geest-Gérompont-Petit Rosière, les abords de la nationale sont en zones constructibles. Néanmoins, il serait souhaitable pour les abords au nord de la nationale, d'étendre le « PPIP » jusqu'à la voirie et de supprimer sur ce côté nord la zone constructible afin de mieux protéger le fond de vallée et les vues sur le site de Petit-Rosière - Petit-Rosière : les prairies entre la N91 et la ferme Saint-Jean sont en zone à bâtir. Cette situation est dommageable pour le site de Petit-Rosière dont les abords devraient être en « PPIP ». - Vérification sur le terrain (approche visuelle) de la pertinence du périmètre du « PPIP » du tumulus d'Hottomont

						<ul style="list-style-type: none">- Les abords de la Ferme du Wayaux ne sont pas protégés : à améliorer par un « PPIP ».- Il y a une ZACC au hameau dit « Le Tomboi ». Ce hameau présentant une réelle qualité d'habitat, il convient de rester très attentif au futur de ce lieu.- Le Fond aux Crapauds et le fond humide de la Blanchisserie devraient être reconnus par un « PPIP ». Le statut de réserve naturelle ne figure pas explicitement au plan de secteur.- Une meilleure protection de la ligne de crête « Escaut-Meuse » est souhaitable avec ses points de vue remarquables (protection globale du plateau).
--	--	--	--	--	--	--

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Orp-Jauche	<ul style="list-style-type: none"> - Le fond de vallée du ruisseau de Gollard entre Noduwez et Marilles - Les massifs boisés des Bois du Pardon, des Larges Tailles et Brûlé - Le fond de vallée de la Petite Gette au nord de Libertange. - Le fond de vallée de la Petite Gette au nord de Maret. - Le fond de vallée de la Petite Gette entre Folx-les-Caves, Autre-Eglise et Jauche est bien protégé par un « PIPP ». - Le fond de vallée du ruisseau de Pissaumont est bien protégé par un « PIPP » entre Orp-le-Grand et Jandrain. - Le plateau à l'est du ruisseau de Pissaumont est protégé par un « PIPP » entre Orp-le-Grand et Jandrain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de vastes étendues sommitales protégées 			<p>Remarques générales : beaucoup de chemins creux et de fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Extrémité sud du « PPIP » du ruisseau de Gollard à revoir ? - On peut se poser la question de l'intérêt du « PPIP » au nord-ouest et à l'ouest de Libertange. - La dépression de la ferme de La Comté n'est pas protégée par un « PPIP » : à modifier ? - Au sud de Maret, vers Orp-le-Grand, une zone échappe à « l'aplat rouge » du plan de secteur. Ce fond de vallée (Gette) serait mieux protégé s'il figurerait en « PPIP ». - A l'est d'Orp-Le-Grand, le talus (Petite Gette) se situe en zone de services publics et équipements communautaires. Un terrain de moto-cross occupe ce versant calcaire (mame) qui représente un biotope très particulier qu'il faudrait protéger. D'ailleurs le périmètre du « PPIP » est curieux à cet endroit ! - Le village d'Orp-le-Grand est en simple zone d'habitat. A affiner pour créer des poches d'habitat à caractère rural ? - Le village de Maret est en simple zone d'habitat. A affiner pour créer des poches d'habitat à caractère rural (= important). - Sans regretter la protection du plateau à l'est du ruisseau de Pissaumont, on peut toutefois se poser la question de sa justification.

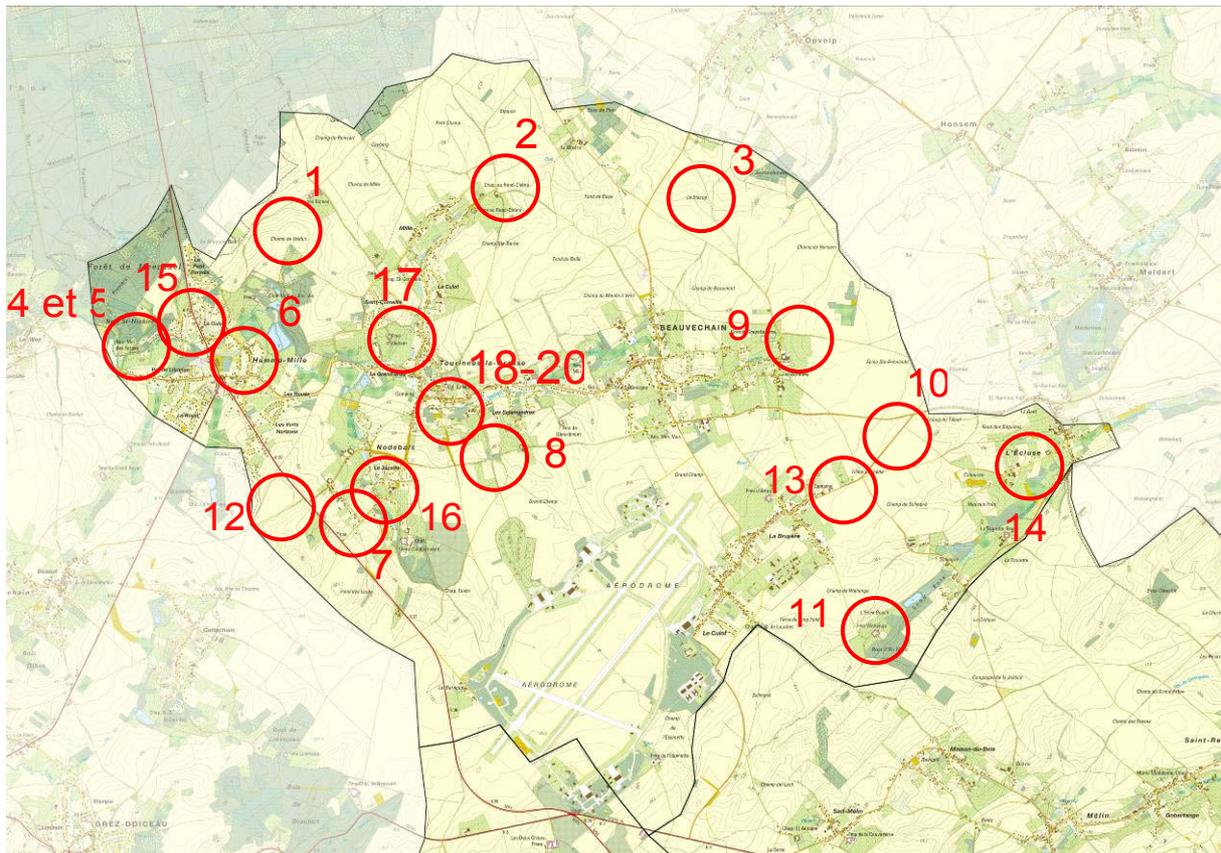
III. Cartes communales indicatives des problématiques locales relatives à la qualité paysagère.

La clôture des phases descriptives et évolutives de la présente mission sur le paysage du Canton de Jodoigne a donné lieu à la production de cartes communales mettant en exergue un certain nombre de problématiques locales. L'identification de ces problématiques ne vise aucunement à l'exhaustivité. Constituant en quelque sorte un prélude, ces cartes ont une valeur seulement indicative et permettent d'ouvrir l'analyse évaluative en témoignant de la diversité des problématiques sans jamais chercher à en faire le recensement complet. Toutefois, ces cartes permettent d'attirer l'attention des responsables sur différents aspects propres aux évolutions et protections du paysage.

Le commentaire des cartes a été réalisé sous la forme de tableaux pour mieux caractériser les problématiques évoquées.

Nous attirons l'attention sur le fait que les problématiques évoquées s'appuient principalement sur une analyse du plan de secteur et sur des reconnaissances de terrain.

1. Beauvechain



Commentaires à propos des zones identifiées

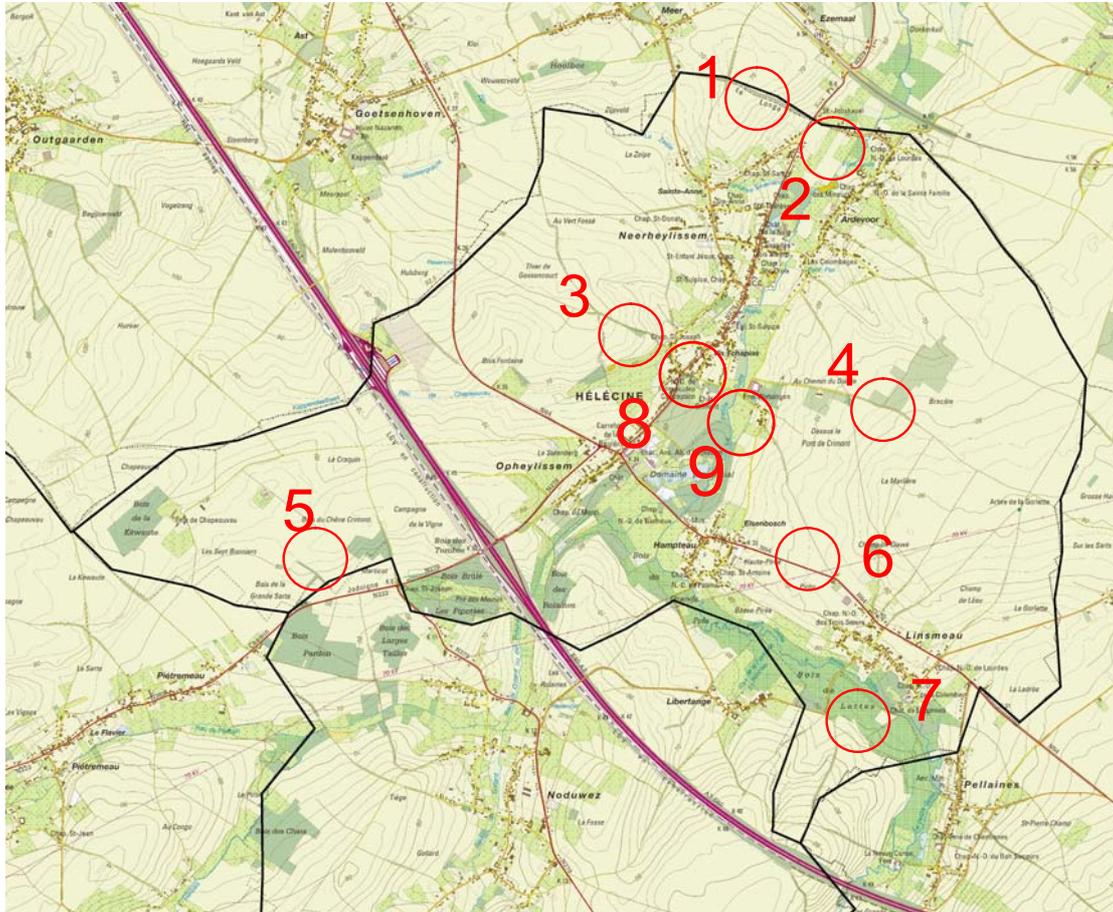
Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
1	Champs et abords de Valduc	Paysage ouvert cultivé	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
2	Environnement étendu de la chapelle au Rond-Chêne	Paysage ouvert cultivé	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone, plus large que la zone de protection liée au monument	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
3	Plateau nord autour de « Le Biscop »	Paysage ouvert cultivé	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone (en cours d'élaboration dans le Schéma de structure)	En cours d'élaboration via le Schéma de structure. Une bonne initiative communale traite le problème sous la forme de zones non aedificandi	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
4	Prés de Litrange et abords	Fond humide. Valeur écologique haute	Renforcer la protection de cette zone comme espace naturel	Prévoir un plan de gestion écologique et paysager de la zone	Donner à la zone un statut de réserve naturelle → A reconnaître en « N » au plan de secteur
5	Rue Les Claines et environs	Zone à caractère rural	A considérer comme une zone d'habitat à caractère rural (en cours d'élaboration via le Schéma de structure et le RCU). Préserver le caractère rural de l'habitat	En cours d'élaboration via le Schéma de structure et le RCU.	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
6	Centre de Hamme	Zone à caractère encore rural	A considérer comme une zone d'habitat à caractère rural (en cours d'élaboration via le Schéma de structure et le RCU). Préserver le	En cours d'élaboration via le Schéma de structure et le RCU	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			caractère rural de l'habitat.		
7	La verte voie	Liaison « village-nationale »	Freiner, voire empêcher l'urbanisation entre le village et la nationale, afin d'éviter un raccord urbanisé en maintenant une zone de transition non bâtie entre la nationale et le village	A traiter éventuellement via une politique de remembrement (échange de terrain)	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
8	<i>Le Trou aux Sorcières</i> près du Lieu-dit <i>Les Salamandres</i>	Chemins creux exceptionnels	Protéger comme corridor écologique les chemins de creux formant le carrefour en croix dit <i>Le Trou aux Sorcières</i> près du Lieu-dit <i>Les Salamandres</i>	A reconnaître comme corridor écologique à travers la politique de maillage vert de la commune	A reconnaître comme corridor écologique (le plan de secteur le permet) le jour d'une réactualisation du plan de secteur
9	Abords des <i>Burettes</i>	Abords de fermes, pâtures et cultures	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone pour mieux protéger les abords des <i>Burettes</i>	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de recommandations strictes pour les constructions agricoles ou autres ; et éventuellement sous la forme de zones non aedificandi	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
10	Plateau aux abords du Champ du tilleul et du champ de Scimpré	Paysage ouvert cultivé	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone de points de vue	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de recommandations strictes pour les constructions agricoles ou autres ; et éventuellement sous la forme de zones non aedificandi	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
11	La ferme « Wahenge »	Pâtures, bois et cultures	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
12	Zone de crête le long de la RN 91 entre Nodebais et Hamme-Mille	Zone de crête avec vues sur la vallée de la Néthen, les premiers contreforts de la forêt de Meerdael, les villages de Nodebais et de Tourinnes-la-Grosse et le plateau agricole de la Misère.	Prévoir au nord-est de la chaussée un périmètre non-aedificandi pour bâtiments agricoles, de façon à préserver la ligne de vue.	A proposer via des initiatives communales, par exemple, via le RCU	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
13	Sortie nord de La Bruyère (vers L'Ecluse), au sud-est de la rue Longue	Zone de vues remarquables	Préserver la vue sur la vallée du Schoorbroek et le plateau de Mélin	A proposer via des initiatives communales, par exemple, via le RCU (déclasser cette zone urbanisable, en faire une zone à bâtir à caractère paysager ; grouper l'habitat de façon à préserver des échappées visuelles,...).	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
14	L'Ecluse, rue de la Cabourse	Transition villageoise	Maintenir la transition claire (actuellement non bâtie mais longue zone à bâtir linéaire) entre le village de L'Ecluse et son Hameau de La Cabourse.	A proposer via des initiatives communales, par exemple, via le RCU (déclasser cette zone urbanisable, en faire une zone à bâtir à caractère paysager ; grouper l'habitat de façon à préserver des échappées visuelles,...).	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
15	Hamme-mille	Village et nationale	Repenser la qualité visuelle de traversée de Hamme-Mille	A proposer via des initiatives communales et le présent	

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			comme entrée communale et régionale.	« Programme Paysages »	
16	Nodebais	Village et pâtures	Préserver le caractère ouvert de la prairie centrale de Nodebais (entre la rue du Vivier St-Laurent et le chemin des Sœurs), située entièrement en zone à bâtir	A proposer via des initiatives communales : groupement de l'habitat, implantations judicieuses, espace non aedificandi,...)	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
17	Ferme d'Udekem	Abords de ferme, cultures et pâtures	Préserver la vue vers la ferme d'Udekem depuis Mille, au niveau de la rue Grand Brou/fin de la rue Ryndijk.	A proposer via des initiatives communales, par exemple, via le RCU	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
18	Tourinnes-la-Grosse	vallée	Protéger le vallon pâturé avec échappées visuelles vers l'église de Tourinnes-la-Grosse depuis le chemin menant de la Police locale à la ferme de Gérardmont, à hauteur du bassin d'orage.	A proposer via des initiatives communales, par exemple, via le RCU	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
19	Tourinnes-la-Grosse	vallée	Protéger la ligne de vues remarquables vers Tourinnes-la-Grosse entre Nodebais et la ruelle Lambert.	A proposer via des initiatives communales, par exemple, via le RCU	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
20	Tourinnes-la-Grosse	Village	Valoriser davantage le village de Tourinnes-la-Grosse (carrefour en contrebas de l'église)	A proposer via des initiatives communales	/

2. Hélocine



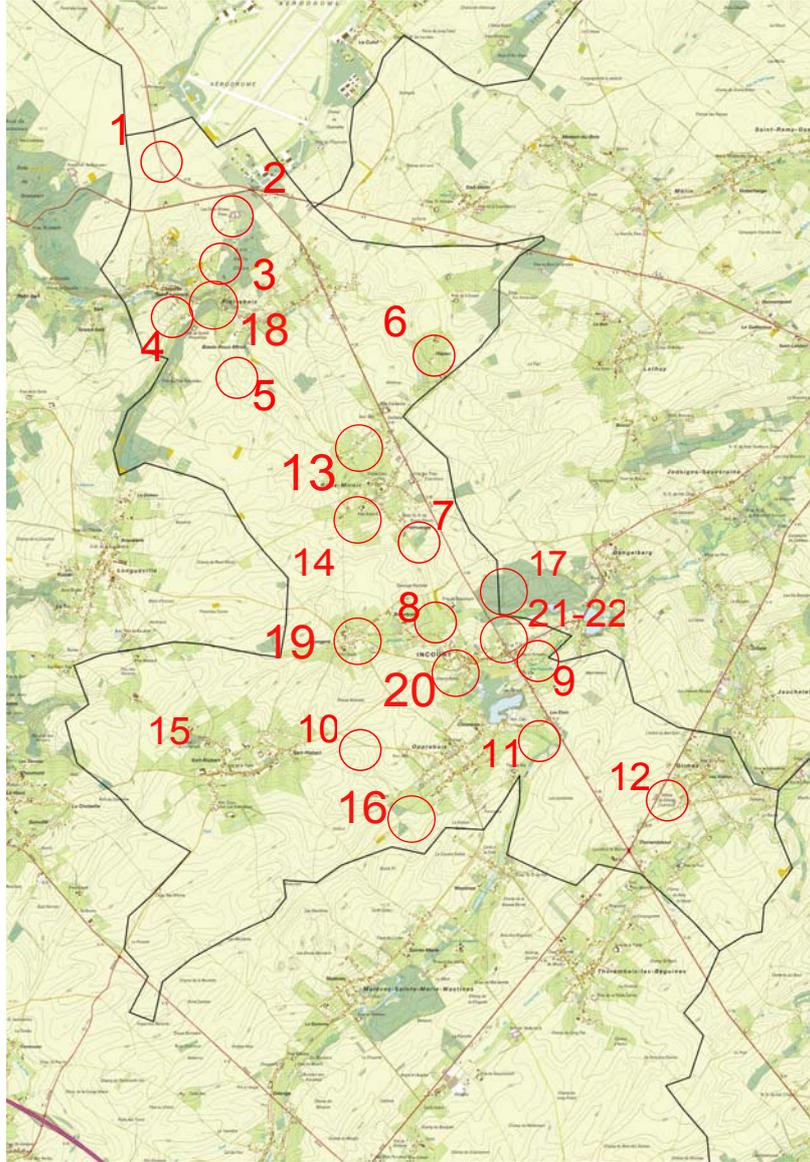
Commentaires à propos des zones identifiées

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
1	La Longa	Chemin creux exceptionnel	Outre son statut de site classé, reconnaître la Longa comme corridor écologique et préserver et gérer écologiquement ce chemin creux	Gestion écologique et paysagère à proposer via des initiatives communales (PCDN)	Reconnaître La Longa comme corridor écologique au plan de secteur. (à prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur)
2	Au sud de St-Jobskapel	Pâtures humides remarquables	Respecter la valeur écologique de la zone humide au nord du village	A proposer via des initiatives communales et le présent	Proposer un plan de gestion de la zone humide sur le long terme en partenariat

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			tout en maintenant le projet de station d'épuration.	« Programme Paysages »	avec la station d'épuration
3	Entre Thier de Gossoncourt et la chapelle St-Joseph	Chemin creux	Reconnaître ce chemin creux comme corridor écologique	Gestion écologique et paysagère à proposer via des initiatives communales (PCDN)	Reconnaître ce chemin comme corridor écologique au plan de secteur. (à prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur)
4	Au Chemin du diable et Bracâte	Chemin creux	Reconnaître ce chemin creux comme corridor écologique	Gestion écologique et paysagère à proposer via des initiatives communales (PCDN)	Reconnaître ce chemin comme corridor écologique au plan de secteur. (à prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur)
5	Bois de la Kéwaute, Bois du Chêne Crimont et environs	Paysage ouvert avec cultures, bois, talus et autres maillages verts	Enoncer de strictes recommandations paysagères pour l'implantation du parc industriel.	« Plan » à proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	/
6	Entre Hampteau et Linsmeau	Paysage ouvert (cultures)	Maintenir une articulation non bâtie <u>de qualité</u> (covisibilité) entre les deux villages et rechercher une meilleure inscription paysagère des abords des nouvelles zones d'habitat.	« lan paysager » à proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	Indépendamment du statut existant au plan de secteur, garantir une articulation non bâtie <u>de qualité</u> entre les deux villages et rechercher des formules d'habitat plus concentré dans la ZACC.
7	Au sud d' Hampteau et Linsmeau	Fond de vallée, marais, pâtures peupleraies	Réfléchir à une gestion écologique et paysagère du fond de vallée à travers ses zones humides et ses plantations de peupliers.	Gestion écologique et paysagère à proposer via des initiatives communales (PCDN)	/
8	Hélécine village	Village	Nécessité d'une réflexion générale sur la typologie	Prendre en compte cette spécificité dans le	A prévoir dans le cadre d'un futur Schéma de

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			spécifique de l'habitat à Opheylissem, Neerheylissem et Ardevoor (influence plus « urbaine »)	cadre d'un futur RCU	Structure
9	Est du domaine d'Héléciné		Réfléchir à une meilleure intégration paysagère de divers équipements (terrains de sport, centre de dressage de chiens) dans le paysage mi-naturel, mi-agricole à l'est du domaine de Héléciné	Étude paysagère à proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	/

3. Incourt



Commentaires à propos des zones identifiées

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
1	A l'ouest du lieudit La Baraque	Paysage ouvert, route bordée d'arbres	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone de points de vue.	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
2	Les deux Chises	Paysage ouvert, route bordée d'arbres	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone de point de vue aux abords de la ferme des Deux Chises.	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi (sauf pour le bon développement de la ferme, mais dans le respect du paysage)	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
3	Les deux Chises, vers le nord de Chapelle)	Paysage ouvert, route bordée d'arbres	Insertion paysagère des extensions d'habitat en connexion visuelle avec les espaces ouverts de plateaux et les abords de la ferme des Deux Chises.	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi (sauf pour le bon développement de la ferme, mais dans le respect du paysage)	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
4	Fond de vallée et abords à l'ouest des « Haquedau »	Paysage de pâtures en vallée, lisière, talus, alignements d'arbres	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone et notamment en prenant en compte le fond de vallée avec les pâtures et le chemin creux.	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi . Pourrait faire l'objet d'un plan de gestion paysager et écologique	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
5	Plateau entre Roux-Miroir et Piétrebais	Paysage ouvert et doucement vallonné, chemins agricoles, éléments de maillage vert	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone et	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi .	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
		(paysage très remarquable)	notamment en prenant en compte le fond du vallon.	Pourrait faire l'objet d'un plan de gestion paysager et écologique	
6	Plateau autour d'Hapau	Paysage ouvert et localement doucement vallonné, chemins agricoles, éléments de maillage vert (paysage très remarquable).	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone et notamment en prenant en compte le hameau d'Hapau et les fermes au nord de celui-ci.	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi . Pourrait faire l'objet d'un plan de gestion paysager et écologique	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
7	Bois au sud de Patruange	Paysage ouvert ponctué d'un bois (paysage très remarquable).	Protéger comme bois au plan de secteur le massif au sud de Patruange.	Gestion et préservation paysagère à proposer via des initiatives communales (PCDN)	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
8	A l'est du Brombais	Paysage de pâtures humides, talus et alignement d'arbres	Protéger au plan de secteur (PIIP) le fond humide avec les pâtures et les talus (corridor écologique)	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi . Pourrait faire l'objet d'un plan de gestion paysager et écologique (PCDN)	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
9	Fond humide à l'est du carrefour Altmann	Paysage de pâtures humides, talus et alignement d'arbres	Protéger ce paysage de fond humide au plan de secteur (PIIP).	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi . Pourrait faire l'objet d'un plan de gestion paysager et écologique (PCDN)	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
10	Champ Mahotte	Paysage de plateau ouvert. Vue panoramique	Protéger au plan de secteur (PIIP) ce paysage ouvert	A proposer via des initiatives communales, par	A prévoir le jour d'une réactualisation du

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			offrant des points de vue.	exemple sous la forme de zones non aedificandi. Pourrait faire l'objet d'un plan de gestion paysager	plan de secteur
11	Zone humide (nord ferme du Wé)	Zone humide, mare, pâtures (paysage très remarquable, valeur écologique haute)	Protéger et gérer cette zone humide d'intérêt paysager écologique en reconnaissant sa valeur biologique par un statut de protection adapté	A proposer via des initiatives communales. Pourrait faire l'objet d'un plan de gestion paysager et écologique (PCDN), voir un contrat de gestion avec Natagora (RNOB)	Protéger au plan de secteur cette zone humide d'intérêt écologique en reconnaissant sa valeur biologique par un statut d'espace naturel (« N ») au plan de secteur.
12	Tumulus de Glimes	Monument historique, abords agricoles, village et voirie	Gérer de manière paysagère et patrimoniale les abords du tumulus de Glimes. Instaurer un périmètre de protection paysagère du tumulus de Glimes et valoriser le site touristiquement. Chemin circulaire de découverte du monument. Réfléchir à une meilleure inscription paysagère des extensions de Glimes vers la RN 29 (silhouette villageoise à préserver, avec tumulus), vers Jauchelette (comment préserver l'effet de transition ?) et en direction Thorembisoul (aspect des jardins	Étude paysagère à proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	Faire du tumulus un pôle de découverte patrimoine gallo-romain de la région (enjeux touristiques et culturels)

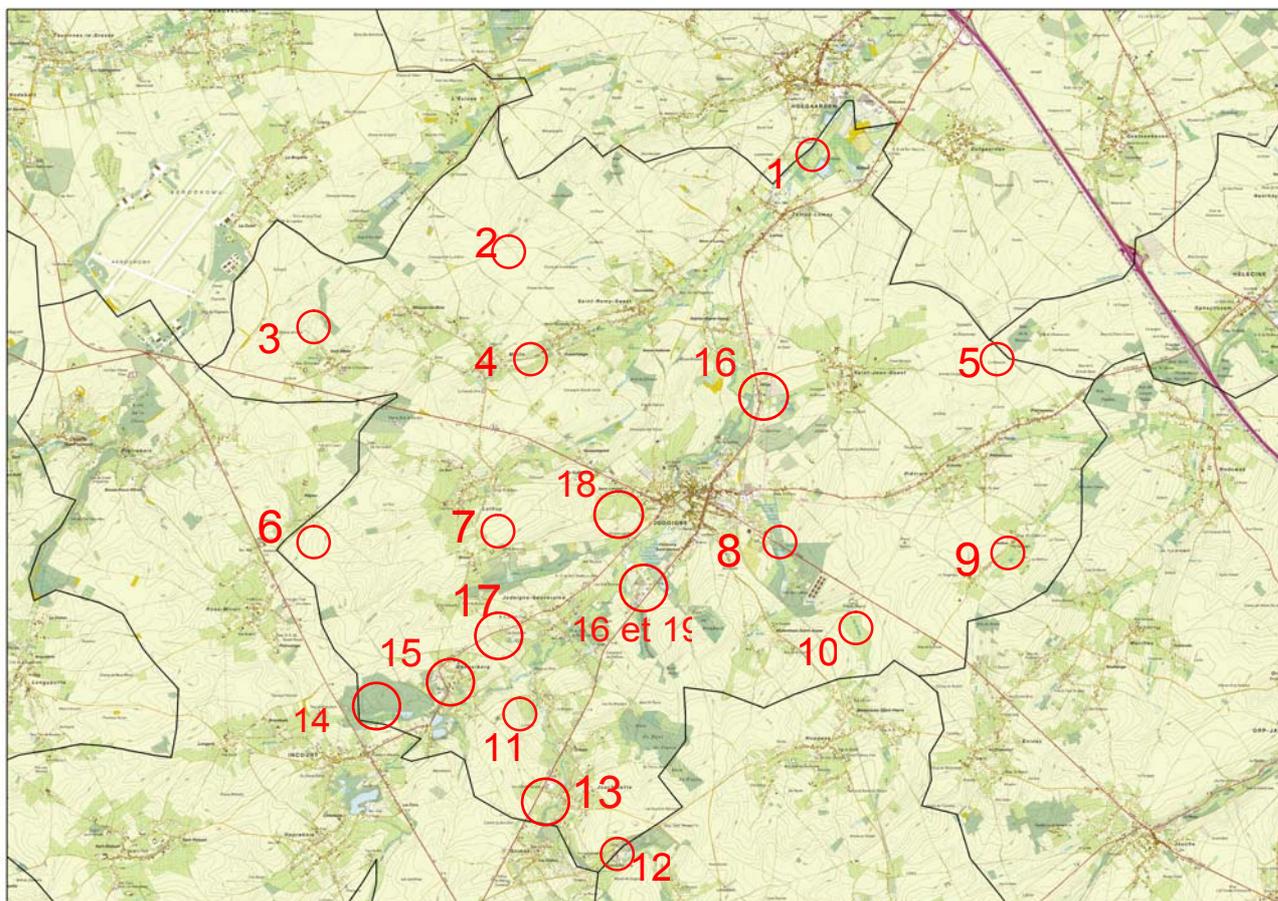
Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			arrière des lotissements).		
13	Roux-Miroir (ZACC)	Noyaux villageois, pâtures, bois	Réfléchir à l'opportunité de mettre en œuvre les deux ZACC et sur les modalités d'une mise en œuvre éventuelle	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme d'une étude sur l'impact paysager de la mise en œuvre des ZACC (préserver des plages non bâties au sein du noyau villageois).	/
14	Frange sud de Roux-Miroir	Articulation village – espace agricole	Réfléchir à une protection accrue du centre et de la frange sud de Roux-Miroir	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme d'une étude en termes d'implantation, de coloris et de volumétrie des constructions par rapport au bâti ancien, ainsi qu'en termes de maintien de plages non-bâties.	/
15	Sart-Risbart (prairie centrale) et sortie vers Opprebais	Articulation village – espace agricole	Réfléchir à l'urbanisation future de Sart-Risbart	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme d'une étude visant à préserver des plages non-bâties au niveau de l'immense prairie centrale. Gérer aussi l'extension du village vers Opprebais en termes d'implantation, de coloris et de volumétrie des nouvelles constructions.	/
16	Sud	Bosquet et espace	Préserver et gérer	A proposer via	Création d'un

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
	d'Opprebais	ouvert (cultures)	le paysage de cette zone. environnante.	des initiatives communales, par exemple en donnant le statut de zone forestière aux bosquets (Trou Bajou), dans un souci de maintien du maillage écologique	parcours nature à travers cette zone
17	Bois de Dongelberg	Rare milieu forestier au sein de la zone	Changement de statut : donner au Bois de Dongelberg le statut de zone forestière plutôt que de zone de parc	Assurer le maintien de ce bois, ainsi qu'une gestion plus écologique (thuyas le long de la chaussée, importants remblais de zones humides aux abords du bois, du côté d'Incourt). Limiter l'actuelle zone de parc aux abords du petit château.	Garantir le maintien du milieu boisé et sa valeur écologique
18	Chapelle Saint-Laurent	Espace villageois et pâtures	Maintenir comme zone non bâtie la prairie en arc de cercle + les pentes boisées au niveau des Grosses Pierres (transition entre Piétrebais et Chapelle) et préserver, en cas d'urbanisation, le caractère ouvert de l'entrée de Chapelle (actuellement grande prairie carrée entourée de maisons surtout anciennes).	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi . Pourrait faire l'objet d'un plan de gestion paysager	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
19	Vallon Longpré/ Brombais		PASH, veiller à une intégration optimale des dispositifs d'assainissement d'eau, notamment	A proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	Proposer un plan de gestion de la zone sur le long terme en partenariat avec la station

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			en ce qui concerne la construction de la station d'épuration dans le vallon de Longpré/Brombais (s'inspirer sur les recommandations qui seront faites pour Héléchine) et l'aménagement probable d'un bassin d'orage en aval de Patruange (Roux-Miroir - s'inspirer de l'aménagement naturel du bassin d'orage de Nodebais).		d'épuration
20	Incourt	Village – espace agricole	Incourt : assurer un effet de transition non-bâti avec Dongelberg d'une part, et Opprebais d'autre part (regroupement de l'habitat avec préservation de plages non bâties).	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi . Pourrait faire l'objet d'un plan de gestion paysager	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
21	Incourt (passage RN 91)	Articulation village - nationale	(re)valoriser la traversée d'Incourt-Glimes par la RN 91 (tendance à la banalisation, avec l'implantation de commerces).	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi . Pourrait faire l'objet d'un plan de gestion paysager	/
22	RN 91	Paysage de nationale	Action symbolique visant à la préservation des épars arbres d'alignement le long de la RN 91	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme d'un plan de gestion	Conduire une étude qui pourrait donner lieu à une publication « pilote » de sensibilisation à la

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			entre Roux-Miroir et Incourt	paysager des abords de nationales (type et rythme des plantations)	gestion paysagère des abords de route

4. Jodogne



Commentaires à propos des zones identifiées

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
1	Le « Brouk »	Paysage de basse vallée humide, peupliers	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone en l'étirant vers l'ouest sur la rive occidentale de la Vieille Gette.	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi, de PCDN, de Programme paysager, ...	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
2	« Campagne de Justice »	Paysage de points de vue, cultures	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone de point de vue.	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi, de Programme paysager, ...	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
3	« Champ del Lock »	Dépression, vallonement, cultures et maillage vert	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone de fond de vallon.	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de zones non aedificandi, de PCDN (maillage vert), de Programme paysager, ...	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
4	Mélin, Gobertange et Saint-Rémy-Geest	Articulation village – espace agricole	Instauration de mesures d'accompagnement paysager pour améliorer la zone d'articulation entre Mélin, Gobertange et Saint-Rémy-Geest (zone d'extension du bâti)	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de remembrement, « d'étude paysagère », de parcelle non aedificandi	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
5	Bois de la Kéwaute	Paysage ouvert avec cultures, bois, talus et autres maillages verts	Rédiger de strictes recommandations paysagères pour l'implantation du parc industriel.	Étude paysagère à proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	/

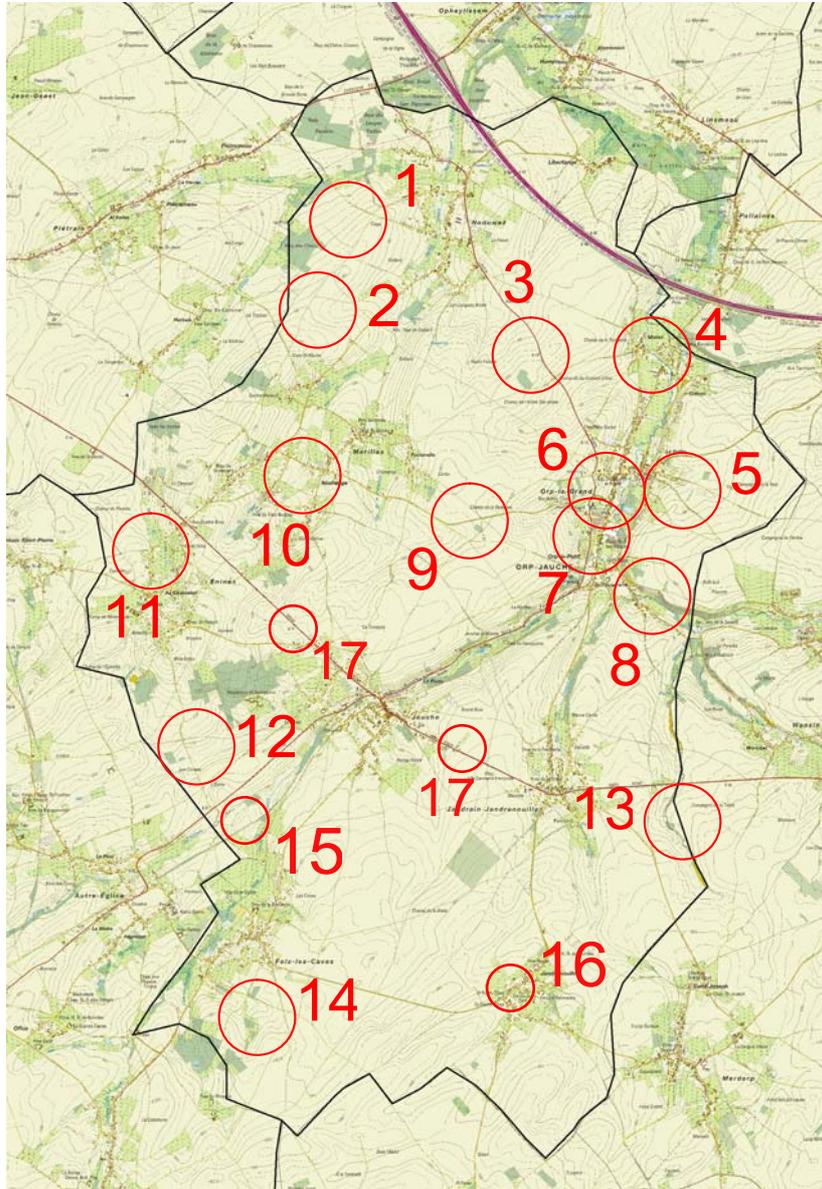
Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
6	Hapau	Paysage ouvert, fermes, cultures, pâtures, ..	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone et notamment en prenant en compte le hameau d'Hapau.	Étude paysagère à proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	A placer en zone non aedificandi ?
7	Plateau au sud-est de Lathuy	Paysage ouvert, cultures	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone riche en points de vue et gérer paysagèrement la zone de transition entre le Brocui et Lathuy (menace d'urbanisation complète).	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	
8	Jodoigne (sortie RN 240)	Habitat, bois, voiries, zone humide	Si le projet de contournement de Jodoigne voit le jour, l'accompagner d'un « étude paysagère » très rigoureux et notamment en termes d'impacts visuel et écologique, comme à cet endroit reconnu au plan de secteur comme espace naturel.	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	Réflexions sur l'impact du projet de contournement
9	Herbais	Fond de vallée, pâtures, vieux saules	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone et notamment en prenant en compte la zone de fond de vallée au nord-est d'Herbais jusqu'au	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales et le présent « Programme paysages »	A placer en zone non aedificandi ?

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			ruisseau de Piétrain (valeur paysagère globale et écologique du site).		
10	Prairies et fonds de vallée au sud de la ferme du Stoquoï	Prairies humides, haies	Extension du périmètre de protection d'intérêt paysager à prévoir dans cette zone et notamment en prenant en compte la zone de fond de vallée sur toute la zone comprise en « N » au plan de secteur.	A proposer via des initiatives communales, (prise en compte dans le PCDN)	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
11	La Bruyère	Praires humides, marécages	Prise en compte au plan de secteur de la valeur écologique du fond humide (en « N » au plan de secteur) et meilleure inscription paysagère des infrastructures agricoles (silos) de La Bruyère.	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme de plan de gestion écologique et paysager (PCDN, maillage vert)	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur
12	Abbaye de la Ramée	Pâtures et cultures	Etablir un périmètre de protection d'intérêt paysager étendu autour du site de l'abbaye de La Ramée (vues à protéger).	Étude paysagère à proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	A modifier en ce sens le jour d'une réactualisation du plan de secteur
13	Jauchelette	Pâtures, cultures, et abords RN	Eviter d'urbaniser la ZACC de Jauchelette (vue depuis la RN 29 sur le village dans un écrin de bois et de pâtures)	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme d'une étude paysagère de l'impact d'une éventuelle mise en œuvre des ZACC	A modifier en ce sens le jour d'une réactualisation du plan de secteur
14	Bois de	Rare milieu	Donner au Bois de	Assurer le	Garantir le maintien

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
	Dongelberg	forestier au sein de la zone	Dongelberg le statut de zone forestière plutôt que de zone de parc, afin d'assurer le maintien de ce bois, ainsi qu'une gestion plus écologique. Limiter l'actuelle zone de parc aux abords des châteaux.	maintien de ce bois, ainsi qu'une gestion plus écologique. Limiter l'actuelle zone de parc aux abords du petit château.	du milieu boisé et sa valeur écologique
15	Dongelberg	Jardins, pâtures humides, vergers	Eviter d'urbaniser la ZACC de Dongelberg (poche semi-naturelle au milieu du village et en connexion avec plusieurs ruisseaux	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme d'une étude paysagère de l'impact d'une éventuelle mise en œuvre des ZACC	A modifier en ce sens le jour d'une réactualisation du plan de secteur
16	Tracé de la RN 29	Abords de voiries	Réflexion générale à mener sur la traversée de la commune par la RN 29 en termes d'image pour l'ensemble du canton (problématiques des zones à bâtir linéaires, des plantations d'alignement, de l'éclairage, des entrées de ville et de région,...).	Étude paysagère à proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	A modifier en ce sens le jour d'une réactualisation du plan de secteur
17	Articulation Dongelberg-Jodoigne - Souveraine	Paysage ouvert, cultures, voirie, habitat	Comment redonner une identité architecturale et urbanistique au village de Jodoigne-Souveraine (+ maintenir la coupure avec Dongelberg en évitant tout comblement en	Étude paysagère à proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	A modifier en ce sens le jour d'une réactualisation du plan de secteur

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			zone agricole).		
18	Jodoigne	Sortie de Jodoigne, paysage urbain et à activités économiques mixtes	Prévoir une meilleure inscription paysagère du zoning sud de Jodoigne.	Étude paysagère à proposer via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	A Gérer en ce sens le jour de l'élaboration d'un schéma de structure
19	Jodoigne	Paysage urbain - pâtures	Réfléchir sur l'opportunité de mettre en œuvre les ZACC de Jodoigne-ville, ainsi que, éventuellement, sur les modalités urbanistiques et architecturales de cette mise en œuvre (avec une attention particulière à accorder à l'articulation avec la campagne environnante)	Étude paysagère à proposer via des initiatives communales et le présent « programme Paysages »	A Gérer en ce sens le jour de l'élaboration d'un schéma de structure

5. Orp-Jauche



Commentaires à propos des zones identifiées

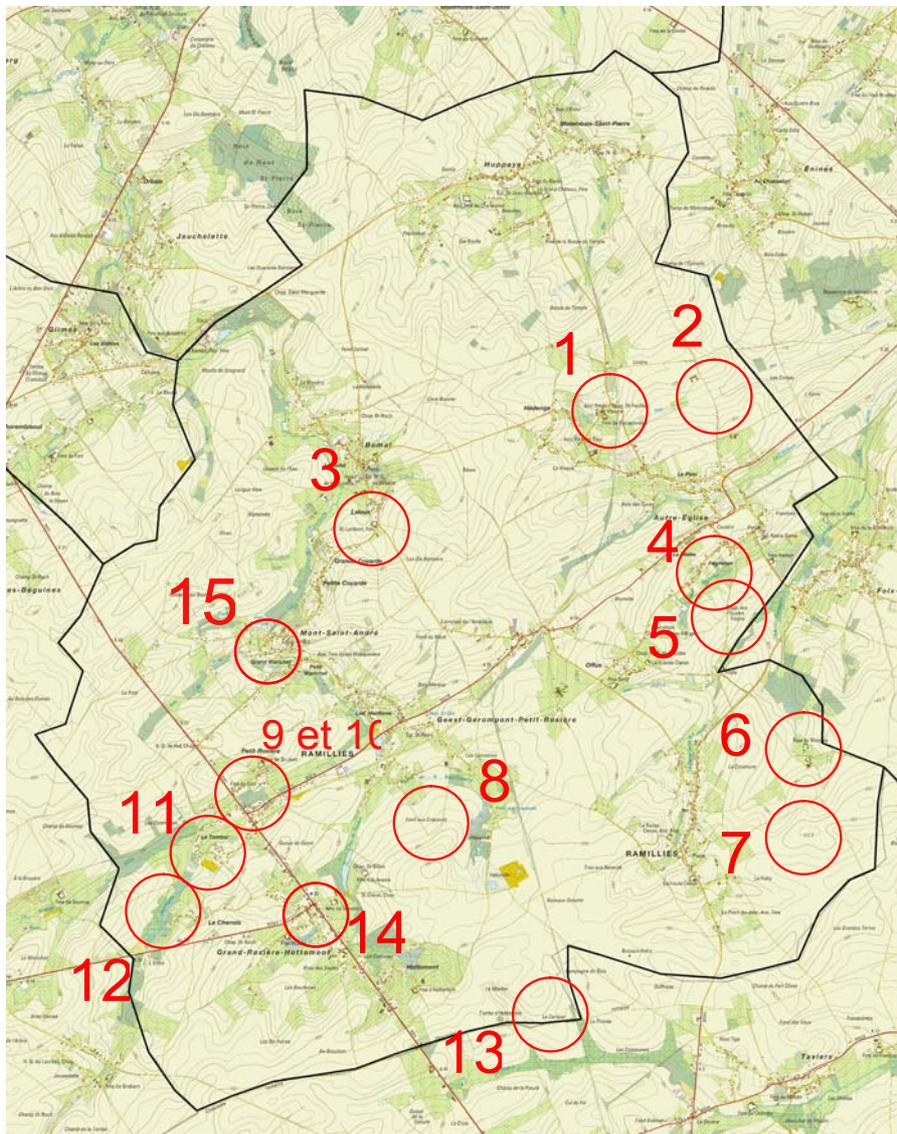
Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
1	Bois des Chats et environs	Paysage très remarquable de plateaux et versants avec vues sur vallée	Etablir un périmètre de protection paysager en relation avec Le Piroi et le cours de l'Herbais	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales et le présent « programme Paysages »	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de Structure ?
2	Sud du Bois des Chats et environs	Paysage très remarquable de plateaux et versants avec vues sur vallée	Etablir un périmètre de protection paysager en relation avec le hameau d'Herbais	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de Structure ?
3	Articulation entre Noduwez et Orp.	Paysage de plateaux vallonnés et cultivés	Etablir un périmètre de protection paysager de la zone non bâtie entre les deux villages pour protéger cet espace ouvert et sa ligne de crête	Étude paysagère à proposer pour cette zone via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de Structure ?
4	Maret	Paysage de pâtures et d'habitat	Placer Maret en zone à caractère rural au plan de secteur	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour de la réalisation d'un RCU
5	Orp-le-Grand	Paysage de pâtures, cultures et habitat	A l'avenir, dans la cas de la mise en valeur de la ZACC en zone constructible, éviter un impact visuel trop important sur le paysage ouvert du plateau	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	/
6	Orp-le-Grand et Orp-le-Petit	Paysage urbain	Placer le centre d'Orp-le-Grand en zone à caractère rural au plan de secteur et nécessité d'une réflexion générale sur la typologie spécifique de l'habitat	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales.	A prévoir le jour de la réalisation d'un RCU
7	Orp-le-Petit	Abords d'un monument en	Améliorer du point de vue de la qualité	Étude paysagère et urbanistique à	A prévoir le jour de la réalisation d'un

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
		contexte urbain	du paysage rural, les abords « publicitaires » de l'église d'Orp-le-Petit.	proposer pour cette zone via des initiatives communales	RCU.
8	Orp-le-Petit	Coteau marneux	Protéger en espace naturel le versant calcaire.	Gérer le site du moto-cross d'un point de vue paysager et écologique. Rechercher des modes de gestion compatibles entre les deux approches	/
9	Articulation entre Jauche et Marilles	Paysage de plateaux cultivés et ligne de crête	Etablir un périmètre de protection paysager de la zone non bâtie entre les deux villages pour protéger cet espace ouvert et sa ligne de crête	Étude paysagère à proposer pour cette zone via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi ?
10	Marilles et Nodrenges	Paysage d'habitat, pâtures et cultures	A l'avenir, dans la cas de la mise en valeur de la ZACC en zone constructible, faut-il privilégier une concentration du bâti ou préserver le caractère lâche de l'habitat de Nodrenges ?	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour de la réalisation d'un Schéma de structure
11	Enines	Paysage très remarquable de versant avec verger pâturé, haie et habitat	La ZACC d'Enines occupe une zone paysagère de grande valeur (versant structurant du ruisseau du Ro) et très identitaire par rapport aux environs immédiats. A ce titre, elle ne devrait jamais être lotie et faire l'objet au contraire d'une gestion paysagère rigoureuse. La ZACC occupe assurément la partie la plus « pittoresque »	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour de la réalisation d'un Schéma de Structure

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			d'Enines. Cette zone témoigne aussi d'une valeur écologique (maillage vert, éléments de vergers, haies...).		
12	Vallon des Corées	Paysage très remarquable de plateaux et versants avec vues sur vallée	Etablir un périmètre de protection paysager du site du vallon des Corées	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de Structure ?
13	Est de Jandrain-Jandrenouille	Plateau vallonné	Etablir un périmètre de protection paysager de la vallée sèche.	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de Structure ?
14	Sud de Folx, abords de la ferme du Wayaux.	Vallonnement, bois, cultures et plateaux	Etablir un périmètre de protection paysager de la zone boisée articulant le fond de vallée avec le plateau et les abords de la ferme du Wayaux.	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non via un Schéma de Structure ?
15	Vallon du Ruisseau de Frambai, entre le Piroy et Jauche	Paysage de pâtures humides + alignements d'arbres	Etablir un périmètre de protection paysager	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de Structure ?
16	Jandrenouille	Pâtures et habitat	Préserver, en cas d'urbanisation, le caractère ouvert des prairies situées à l'intérieur de l'auréole villageoise de Jandrenouille + valoriser l'entrée sud de Jandrenouille (depuis Branchon)	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour de la réalisation d'un Schéma de structure
17	Tracé de la	Abords de voiries	Réflexion générale à	A proposer via des	Conduire une étude

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
	RN 240		mener sur le maintien des plantations le long de la RN 240	initiatives communales, par exemple sous la forme d'un plan de gestion paysager des abords de nationales (type et rythme des plantations)	qui pourrait donner lieu à une publication « pilote » de sensibilisation à la gestion paysagère des abords de route

6. Ramillies



Commentaires à propos des zones identifiées

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
1	Hédenge	Vallon, pâtures, alignement d'arbres, ensemble monumental exceptionnel	Etablir un périmètre de protection d'intérêt paysager autour d'Hédenge		
2	Vallon des Corées	Paysage très remarquable de plateaux et versants avec vues sur vallée	Etablir un périmètre d'intérêt paysager couvrant le site du vallon des Corées en concordance avec la commune d'Orp-Jauche en prenant en compte le vallon du Ruisseau de Frambai, entre le Piroy et Jauche	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales et le présent « Programme Paysages »	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de Structure ?
3	Abords de Bomal	Articulation espace agricole / noyau villageois	Etablir un périmètre d'intérêt paysager couvrant le site du vallon Laloux	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de Structure (sauf pour les extensions des exploitations agricoles, mais dans un strict respect de normes paysagères) ?
4	Autre-Eglise	Articulation espace agricole / village	Réflexion à conduire sur la valeur paysagère et structurelle de la ZACC d'Autre-Eglise (valeur comme surface agricole)	A proposer via des initiatives communales, par exemple sous la forme d'une étude sur l'impact paysager de la mise en œuvre des ZACC (préservé des plages non bâtis	/

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitées à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
				au sein du noyau villageois).	
5	Entre Fagneton et Fôdia		Etablir un périmètre d'intérêt paysager couvrant le site du vallon du ruisseau d'Offus et du Fagneton	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de Structure ?
6	Abords remarquables de la ferme du Wayaux	Bois, lisières, vallonnement, cultures	Etablir un périmètre de protection paysager de la zone boisée articulant le fond de vallée avec le plateau et les abords remarquables de la ferme du Wayaux	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de Structure ?
7	Ramillies	Plateaux cultivés. Paysage de lignes de crête très remarquable	Etablir un périmètre de protection paysager des « hauts » plateaux de Ramillies	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A prévoir le jour d'une réactualisation du plan de secteur. A placer en zones non aedificandi via un Schéma de structure
8	Fond aux Crapauds	Prairies humides, maillage vert	Etablir un périmètre de protection paysager de la zone du fond aux Crapauds. Attention aux covisibilités avec les aménagements possibles de la ZACC située au nord du site	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	Donner un statut de réserve naturelle ?
9	Petit - Rosière	Articulation espace agricole / noyau villageois, fond de vallée humide	Réflexions paysagères sur les abords de Petit Rosière. Eviter de lotir la zone en bordure de la nationale 279. Nécessité d'une réflexion sur l'insertion de nouveaux bâtiments dans le vieux noyau de Petit-Rosière + sur la connexion de	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A gérer le jour de la réalisation d'un RCU et d'un Schéma de Structure.

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitées à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			l'habitat vers la RN 91 et Gérompont. Eviter un effet de « conurbation rurale » avec Grand-Rosière, Gérompont, voire Mont-Saint-André		
10	Petit - Rosière	Articulation noyau villageois, RN 91	Gérer le développement du bâti le long de la RN 91 entre Petit-Rosière et le carrefour St-Michel (différents cas de comblement en zone agricole)	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales : par exemple sous la forme d'un plan de gestion paysager des abords de nationales (type et rythme des plantations)	A gérer le jour de la réalisation d'un RCU et d'un Schéma de Structure. Conduire une étude qui pourrait donner lieu à une publication « pilote » de sensibilisation à la gestion paysagère des abords de route
11	Le Tomboi	Noyau villageois, pâtures, vergers, versant	Proposer un périmètre d'enjeux paysagers autour du hameau du Tomboi. Faire une étude paysagère en cas d'aménagement de la ZACC	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A gérer le jour de la réalisation d'un RCU et d'un Schéma de Structure.
12	Le Chenois	Fond de vallée humide, peupleraies, pâtures	Protéger la zone au plan de secteur pour sa valeur écologique (espace naturel « N »)	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A gérer le jour de la réalisation d'un RCU et d'un Schéma de Structure.
13	Sud-est d'Hottomont	Abords cultivés d'un tumulus	Étendre jusqu'au Ravel, la zone de protection du paysage (PPIP) et meilleure mise en valeur touristique du monument gallo-romain. Valorisation du paysage de la bataille de Ramillies	Étude paysagère et écologique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A gérer le jour de la réalisation d'un RCU et d'un Schéma de Structure.
14	Grand-Rosière	Articulation village / nationale	Réflexion générale sur un périmètre étendu, couvrant le « village-nationale » de Grand-Rosière, l'entrée en province + la zone agricole autour du Tumulus (enjeu	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A gérer le jour de la réalisation d'un RCU et d'un Schéma de Structure.

Numéros	Lieux	Caractères dominants	Enjeux	Problématiques pouvant être traitée à court terme	Problématiques à résoudre sur le long terme
			d'envergure sous-régionale ou plus étendue).		
15	Mont-Saint-André	Articulation espace agricole / noyau	Revalorisation du village de Mont-Saint-André (transitions abruptes entre poches bâties de grande et de piètre qualité).	Étude paysagère et urbanistique à proposer pour cette zone via des initiatives communales	A gérer le jour de la réalisation d'un RCU et d'un Schéma de Structure.

2. Carte de l'évaluation de la protection légale des grandes structures paysagères (critères perceptifs et géomorphologiques)

En analysant les informations du plan de secteur concernant les périmètres de protection d'intérêt paysager, et en croisant ces informations avec la carte figurant les éléments de structure, d'ambiance et de perception du paysage, il peut-être constaté que des zones du territoire d'étude jouant un rôle important en termes de structure du paysage (zone concentrant par exemple des lignes de crête) ne sont quasiment jamais protégées par le plan de secteur.

Pour rappel, les périmètres de protection d'intérêt paysager protègent :

- essentiellement des fonds de vallée, notamment de la Petite Gette (Hélécine, Orp...) et de la Grande Gette (Bomal, Jodoigne-Souveraine...). Le fond de vallée correspond à une typologie paysagère très bien protégée par le plan de secteur qui semble mettre l'accent sur la protection de paysage caractérisé par leur nature semi-ouverte, compartimentée et dans une certaine mesure pittoresque ;
- les lisières de massifs forestiers majeurs (Beauvechain : forêt de Meerdael) ;
- les abords de rares monuments (tumulus d'Hottomont à Ramillies) ;
- quelques massifs boisés (Dongelberg, bois au nord-ouest de la ferme du Stoquoi à Jodoigne, ...) ;
- très rarement des paysages de plateau (par exemple au nord de Chapelle Saint-Laurent).

Il peut donc être constaté que :

- la grande majorité des paysages ouverts de plateau ne sont pas protégés au plan de secteur, malgré leur rôle structurant ;
- la plupart des lignes de crêtes (jouant le rôle d'épine dorsale du paysage) ne sont pas protégées ;
- les zones de concentration de points de vue ne sont pas protégées.

Pour conclure, on relèvera qu'il existe un risque pour l'avenir de voir des portions structurantes du territoire, déterminantes en termes de composition paysagère, se dégrader irrémédiablement par des aménagements malvenus.

3. Remarques en ce qui concerne les outils légaux de planification

Il faut remarquer que les six communes du Canton de Jodoigne sont inégalement dotées d'outils urbanistiques et planologiques de gestion de leur territoire. La commune de Beauvechain fait exception étant donné qu'elle achève de manière éminente l'élaboration d'un Schéma de structure (SSC) et la rédaction d'un Règlement communal d'urbanisme (RCU). Ainsi, la commune de Beauvechain a considérablement renforcé la protection du paysage par rapport à la situation du plan de secteur. Dans cette perspective, il faut souligner la protection récente en tant que zone « non –aedificandi » de l'espace ouvert du plateau situé au nord-est de la commune.

A un autre niveau, la commune d'Incourt, via son Plan communal de développement de la nature (PCDR), prend également en compte les questions du paysage. Une rencontre prévue début janvier 2006 avec l'auteur de projet permettra d'étoffer ce présent chapitre.

4. Remarques en ce qui concerne la valeur écologique du paysage (critères écologiques)

Globalement, il faut souligner que le plan de secteur accorde peu de place à la protection du paysage en termes écologiques. Très peu de zones sont protégées explicitement par une reconnaissance et inscription en espace naturel au plan de secteur (« N »). Implicitement, le nombre élevé de fonds de vallée concernés par un « PPIP » permet bien entendu une certaine forme de protection des valeurs écologiques. Mais ce n'est pas un gage de protection suffisant.

Nous pensons que certains fonds humides devraient bénéficier du statut d'espace naturel au plan de secteur comme le fond humide d'Opprebais ou celui d'Herbais. Par ailleurs, le site de moto-cross d'Orp-le-Petit mériterait une gestion à finalité écologique qui n'est peut-être pas incompatible avec la pratique de ce sport. Reste, la piètre qualité visuelle du site « rayé » par les pistes de motos.

Mis à part le corridor écologique inscrit au plan de secteur au centre de la zone concernée par le projet de parc industriel d'Hélécine, Jodoigne et Orp-Jauche, aucune n'autre partie du territoire du Canton de Jodoigne ne bénéficie - hélas ! - au plan de secteur d'un statut de corridor écologique. Cependant, comme le déclare la société ornithologique « Aves », *le plateau hesbignon est une morne plaine où la culture fait la loi. Le remembrement des parcelles a fait disparaître les chemins creux et les haies dont il ne subsiste que de très rares exemplaires.*¹ Il apparaît donc important de définir un plan global de maillage vert pour le territoire du Canton de Jodoigne.

Précisément, certaines communes comme Beauvechain ont conduit des études sur le maillage vert. Une réflexion sur ce sujet, réalisée par certains membres du comité de suivi (de la présente mission sur le Programme paysage du Canton de Jodoigne), évalue la lisière de la

¹ D'après : <http://www.aves.be>

forêt de Meerdael, la zone du camp militaire et la vallée du Schoorbroek comme étant les points forts du réseau écologique de la commune : un réseau proposé qui comporte une quinzaine de sites de « plus grand intérêt biologique ».

Enfin, il faut souligner que la société ornithologique « Aves » renseigne la « Plaine de Boneffe », qui occupe aussi le sud des communes de Ramillies et d'Orp-Jauche comme un des six sites de Hesbaye remarquable en tant que halte migratoire et zone d'hivernage pour certaines espèces de notre avifaune.

5. Analyse descriptive et évaluative du Canton de Jodoigne dans le contexte de la diversité biologique de la Région Wallonne

La "biodiversité" est une notion bien connue qui peut être définie, de manière générale, comme suit :

*"La diversité biologique est l'une des propriétés du monde vivant; c'est le réservoir génétique qui permet à celui-ci d'évoluer et de s'adapter constamment. En un mot, c'est le bilan de trois milliards d'années d'évolution"*².

Il est important de distinguer trois types de diversité caractérisant la richesse biologique d'un territoire : la diversité alpha, la diversité bêta et la diversité gamma.

La diversité alpha (ou intra-habitat) exprime la diversité des espèces présentes dans un même biotope.

La diversité bêta (ou inter-habitats), constitue un indice de similitude qui exprime le renouvellement (turnover) des espèces d'un habitat à l'autre, il varie entre 1 (les deux peuplements sont entièrement différents) et 0 (ils sont parfaitement identiques: toutes les espèces sont présentes et y présentent les mêmes effectifs).

La diversité gamma (ou diversité totale ou sectorielle), pour sa part, combine la diversité locale (alpha) et le renouvellement des espèces (bêta). C'est la diversité couvrant la totalité des biotopes du secteur.

Depuis notamment le Sommet de Rio en 1992, le monde a pris conscience que la planète souffrait d'une perte de diversité biologique qu'il est urgent de freiner.

Elle est en effet irréversiblement détruite par les activités humaines à une vitesse jamais rencontrée et cela exige des actions pour la conserver, l'utiliser de façon durable et en partager équitablement les profits.

Face à cette « crise de la biodiversité », des stratégies de conservation se mettent en place au niveau local (associations de protection de l'environnement, comités de quartiers...), au niveau régional (législations spécifiques...) ou au niveau européen (directives, programmes transfrontaliers comme le réseau Natura 2000...). La contribution communale aux stratégies d'intervention doit, quant à elle, se faire d'une part au travers de la richesse actuelle et d'autre part au travers du devenir de la biodiversité.

Les interventions relatives à la richesse actuelle de la biodiversité doivent donner la priorité à l'identification des espèces, communautés et populations qui jouent un rôle important à la fois

² Commission Européenne, *Notre avenir pour objectif*, 3e édition, 2000, p. 113.

dans la diversité différentielle (diversité bêta) et dans la diversité totale (diversité gamma). A côté de cette participation à une approche en réseau, la protection du patrimoine local reste une préoccupation importante. Elle comprend notamment la préservation des paysages agropastoraux traditionnels, le refus de leur urbanisation excessive ou de leur industrialisation, la conservation des espèces emblématiques, le maintien des communautés les moins banales et les moins artificialisées, soit la promotion de la diversité locale du site (diversité alpha), en particulier, des espèces rares et localisées qui y contribuent (Devillers, 2006).

Les interventions relatives au devenir de la biodiversité doivent pour leur part accorder une attention particulière aux adaptations qui permettront aux espèces de maintenir leur présence ou de conquérir de nouveaux domaines lors de changements environnementaux.

A. Caractéristiques générales du Canton de Jodoigne en termes écologiques

Le canton de Jodoigne, à l'est du Brabant Wallon, a la chance d'avoir hérité d'un patrimoine naturel ou semi-naturel globalement moins perturbé que les territoires environnants et le reste de la Moyenne- et Basse-Belgique en général. Elle le doit à une démographie raisonnable, à des traditions culturelles qui ont longtemps préservé une structure de l'habitat humain adaptée à l'environnement, à une évolution historique et économique qui ont fait qu'elle ait été tenue à l'écart, un peu malgré elle, de développements anarchiques qui ont fait de parties de territoire proche ce que certains ont appelés "le pays le plus laid de l'Europe".

Terre de cultures, de bosquets épars, de vallons, le canton se situe dans la région naturelle des plateaux limoneux hesbignons. Celle-ci se caractérise par la présence de grands plateaux agricoles ouverts (occupés par des grandes cultures) entrecoupés de quelques vallées au relief pas ou peu accentué : au nord-ouest, dans la bassin de la Dyle, on retrouve la Néthen et son affluent le Nodebais; au centre et à l'est, dans le bassin du Démer, on a la Grande Gette et ses affluents : le ruisseau du Schoonbroeck, le Ruisseau de Gobertange, l'Orbais, le Piétrebais et le Thorembais, ... et la Petite Gette avec ses affluents: le ruisseau de Piétrain, le Molembais, le Frambais, le ruisseau de Picomont...

Les villages se nichent souvent dans ces vallées qui sont aussi caractérisées par une occupation plus herbagère (avec des haies, de petites zones humides, des alignements d'arbres, des plantations de peupliers et, à proximité des villages, de vieux vergers hautes tiges).

L'extrémité nord-ouest du territoire (Hamme-Mille et Nodebais sur le territoire de la commune de Beauvechain, Chapelle-St-Laurent sur le territoire de la commune d'Incourt), par sa physionomie plus encaissée, rappelle les vallonnements du Brabant central (vallée de la Dyle et de la Senne); les parties les plus en aval de la Grande Gette (à Zétrud-Lumay) et de la Petite Gette (à Hélecine) évoquent, par l'élargissement de leur vallée humide, respectivement le Hageland et la Hesbaye humide.

Les espèces généralement associées à un maillage végétal dense, caractéristiques des milieux forestiers ou de bocages, se retrouvent plutôt au nord-ouest de la zone et secondairement dans les parties les plus à l'aval de la Grande et de la Petite Gette.

Le caractère ouvert et continu des plateaux agricoles s'accroît suivant un axe nord-ouest/sud-est. La présence de la faune et de la flore, associées aux grandes cultures, croît elle aussi suivant ce cline. Les plateaux sont les plus ouverts et quasi continus à la limite sud du territoire, sur la ligne de partage entre le bassin de l'Escaut et de la Meuse.

Quelques rares bois et bosquets, la plupart d'origine assez récente mais certains anciens (comme notamment le Bois de Dongelberg, le Bois de Jauche, la partie Wallonne de la Forêt de Meerdael, qui étaient tous les trois déjà boisés à l'époque de Ferraris), sont également importants à préserver d'un point de vue biologique et écologique, surtout pour leur contribution à la diversité alpha, au niveau du canton de Jodoigne.

De même, les grandes propriétés avec parcs anciens et vieux arbres participent à la préservation d'espèces localement rares même si elles sont par ailleurs bien répandues en dehors du canton.

La pédologie est directement et intimement liée à la géologie et à la topographie.

Ainsi, les sols sont souvent limoneux, formés de loess. Les parties les plus élevées sont très bien drainées par les couches de sables sous-jacentes, voire drainées excessivement sur les sols sableux du Tertiaire. À l'inverse, les sols alluviaux des vallées et des dépressions ont un drainage insuffisant par l'accumulation des argiles qui y ont migré par la pédogénèse³ et la présence sous-jacente de roches primaires. La nappe phréatique affleure ainsi en de nombreux endroits.

Sur les plateaux, on rencontre donc le plus souvent des sols limoneux et limono-sableux, correspondant à des sols lessivés à peu lessivés.

Sur les versants, l'érosion due au ruissellement a enlevé en partie le limon et laissé des sols sablo-limoneux, sableux et sableux podzoliques, avec également d'importants affleurements marneux, en particulier dans la vallée de la Petite Gette à Orp-Jauche.

Avant l'intervention de l'homme, le fond de la vallée de la Nethen était une tourbière dans sa partie la plus basse, caractéristique d'un drainage quasi nul — la formation de la tourbe y est encore active en certains endroits. Bien que la vallée fût ensuite drainée artificiellement pour l'exploitation forestière (sans grand succès), ces fonds restent toujours très humides, présentant fréquemment des sols saturés et des gleys.

Les modifications récentes — créations de mares en particulier — ne pourront que rendre ces lieux plus humides, c'est-à-dire plus proches de leur état naturel et ce dans l'intérêt de la diversité biologique.

³ La pédogénèse est la formation d'un sol. Son origine est double : minérale et organique. Les éléments minéraux proviennent de la désagrégation des roches sous l'action de facteurs climatiques et sous l'effet d'altérations chimiques. La matière organique provient de la décomposition de matières détritiques végétales et animales.

B. Le patrimoine naturel du Canton de Jodoigne

L'est du Brabant wallon englobant les 6 communes du Canton de Jodoigne, n'est pas réputé pour abriter un patrimoine biologique exceptionnel. Il n'y a pas, sur ce territoire, de vastes zones humides, de grandes zones boisées ou de larges étendues de landes et de milieux semi-naturels ouverts. Néanmoins, on y retrouve des éléments d'un patrimoine naturel qui méritent l'attention. On y trouve des sites dont la contribution à la biodiversité peut quelquefois se situer au niveau européen, parfois au niveau de la Région Wallonne, mais le plus souvent au niveau local. Au total, 61 sites ou complexes de sites ont été identifiés (voir carte : Sites importants pour la biodiversité et voir annexe 1: Liste des sites par commune du canton de Jodoigne).

Sites d'importance européenne (I)

Parmi les sites officiellement reconnus et protégés, on retrouve trois sites d'importance européenne (sites ayant le statut Natura 2000) : la partie wallonne de la forêt de Meerdael (Beauvechain), la Carrière de Dongelberg (Jodoigne) et les Carrières souterraines d'Orp-Jauche (Grottes de Folx-les-Caves et Caves Pahaut). Ces trois sites protègent des communautés animales ou végétales significatives, dont certaines espèces sont reprises aux annexes des directives européennes.

Sites d'importance régionale (II)

Sont repris dans cette catégorie neuf sites qui ont soit une reconnaissance officielle (statut de réserve agréée, sites repris à l'inventaire du Système d'Information de la Biodiversité en Wallonie), soit abritent des habitats et des espèces de flore ou de faune qui justifieraient leur mise sous statut de protection, au moins au niveau régional. Il s'agit de l'ensemble formé par la roselière du Grand Brou et le bassin d'orage adjacent qui sont sous statut de « réserve domaniale agréée », du bois et des étangs de Wahenge (sur Beauvechain et sur Jodoigne), de la sablière de Chapelle-Saint-Laurent à Pietrebais, du bois de Dongelberg (sur Incourt et sur Jodoigne), de l'ancienne sablière du Fond des Crapauds à Geest-Gérompont (Ramillies), de la réserve naturelle du Paradis à Orp, de l'ensemble formé par le parc du Château Rose et les côteaux calcaires au nord du ruisseau de Wansin (Orp-Jauche), de la réserve naturelle de Saint-Remy-Geest (Jodoigne) et de la zone de La Brouk avec une partie des anciens basins de la sucrerie de Hoegaerden, situés en grande partie sur le territoire de l'ancienne commune de Zétrud-Lumay (Jodoigne).

Sites et éléments isolés d'importance locale et éléments du maillage vert (III)

Les éléments isolés ou de plus petite taille ne sont pas non plus en reste. L'inventaire a permis d'identifier près de 50 sites ou complexes de sites qui abritent quelques espèces remarquables ou qui servent de relais du maillage vert dans le cadre d'un réseau à maintenir au niveau du canton.

Cette liste de sites n'est pas exhaustive et des éléments d'intérêts communaux restent encore à préserver. Ainsi à Beauvechain, la Commune a réalisé une liste des arbres et des haies remarquables à soumettre au fonctionnaire délégué. Celle-ci comporte 204 arbres répartis dans des proportions similaires dans les quatre villages de Hamme-Mille, Beauvechain,

Tourinnes-la-Grosse et L'Ecluse. Une démarche similaire au sein des autres communes serait dès lors d'un grand intérêt.

Une avifaune variée qui contribue à la diversité de la Région Wallonne

Le canton de Jodoigne présente aussi une valeur pour la diversité en dehors des 61 sites. Ainsi la région abrite une avifaune variée, au total pas moins de 240 espèces ont été observées récemment, c'est-à-dire après le 1^{er} janvier 1980, sur les 270 km² de son territoire (voir annexe 2 : liste des espèces d'oiseaux observées). Parmi celles-ci plus de 100 sont reproductrices (voir annexe 3 : liste des oiseaux nicheurs).

Parmi les espèces nicheuses, on retrouve, d'une part, des espèces rares localement dont la présence accroît la diversité alpha et pour lesquelles tous les sites occupés méritent un certain degré de préservation. Les petits bois et bosquets relictuels présentent une valeur certaine pour les espèces peu communes de rapaces diurnes comme la Bondrée apivore, l'Autour des palombes, le Faucon hobereau, et nocturnes comme la Chouette hulotte, les pics noir, mar, épeichette, ainsi que le Grosbec. Les peupleraies et vieux bois d'aulnes et de frênes sont importants notamment pour le Lorient. Les petits étangs, zones marécageuses et roselières pour le Grèbe castagneux, le Râle d'eau, le Petit gravelot, le Martin-pêcheur, la Locustelle tachetée, la Rousserolle effarvate. Les rares friches et zones buissonnantes sont à maintenir pour le Traquet pâtre, la Fauvette babillarde,...

D'autre part, on retrouve des espèces dont les effectifs du canton de Jodoigne contribuent significativement au maintien du statut au niveau de la Région Wallonne (diversité bêta). Ces populations sont importantes car elles contribuent fortement à la diversité totale de la Région (diversité gamma). Ces espèces sont relativement abondantes et leurs effectifs restent stables ou régressent ici moins fortement que presque partout ailleurs, et cela aussi bien en comparaison à la situation en Région Wallonne que pour toute la Belgique. Parmi ces espèces pour laquelle le territoire peut être considéré comme important, on retrouve en particulier plusieurs espèces liées aux milieux agricoles ouverts comme la Perdrix grise avec 90 à 100 couples, la Caille des blés avec environ 200 couples (lors des bonnes années), le Vanneau huppé avec des effectifs estimés à 150-225 couples, l'Alouette des champs avec 500 à 600 couples, la Bergeronnette printanière avec des effectifs de l'ordre de 500 à 750 couples, le Moineau friquet dont il reste 150 à 300 couples et le Bruant proyer avec 140 à 150 couples nicheurs.

On observe aussi d'autres signes d'évolution positive dans les mêmes habitats, avec des cantonnements de plus en plus réguliers en période de reproduction du Busard cendré et du Busard des roseaux, et même, de façon sans doute anecdotique mais peut être s'agit-il de signes précurseurs, des observations de Râle des genêts et d'Oedicnème criard.

Ce constat relativement positif ne doit cependant pas cacher que même ici, ces espèces sont souvent en régression (cf infra, comparaison atlas) et que d'autres espèces liées à ces mêmes milieux sont malheureusement en déclin très rapide au point d'être devenues rares.

Il s'agit par exemple de la Tourterelle des bois dont il ne reste plus que 10 à 20 couples ou du Pipit farlouse avec au maximum 5 à 15 couples. Le Bruant jaune subsiste lui avec des effectifs un peu plus élevés, de l'ordre de 250 à 300 couples.

Outre ces espèces nicheuses, de nombreuses autres espèces sont observées de manière plus ou moins régulière, dans le canton de Jodoigne. Il s'agit soit de migrateurs ou d'hivernants annuels, soit d'espèces d'apparition plus exceptionnelle. Le Canton de Jodoigne est donc également important pour les oiseaux en dehors de la période de reproduction. Parmi les espèces migratrices ou hivernantes régulières les plus remarquables, on retrouve notamment de nombreux rapaces (Busards des trois espèces, Faucon pèlerin, Faucon émerillon), des Pluviers doré et guignard et le Pipit rousseline, qui fréquentent eux aussi les grandes plaines ou plateaux cultivés en migration ou en hivernage.

C. Tendances récentes de la biodiversité dans le canton de Jodoigne

Souvent, il manque les données précises historiques ou récentes permettant d'évaluer à l'échelle d'un territoire de taille moyenne les évolutions de la faune et de la flore. Les constats ne sont que des impressions personnelles plus ou moins subjectives du type « tout fout l'camp », « c'était mieux avant... ».

Evolution des populations d'oiseaux – comparaison de la situation dans les années 1970 et actuellement

Pour le Canton de Jodoigne, ces données existent heureusement et une analyse des tendances des populations d'oiseaux nicheurs a pu ainsi être menée (Vanstenwege, 2003). Cette analyse (voir annexe 4) compare les effectifs des oiseaux nicheurs en 1973-1977, période du premier Atlas des Oiseaux nicheurs et 2001-2005, sur un territoire correspondant à la Carte IGN 40-3, soit sur un carré de 80 km² qui recouvre une grande partie des communes de Incourt et de Jodoigne, ainsi que l'est de Ramillies, et correspond à environ 1/3 de la superficie des 6 communes du canton. Une analyse similaire sur le carré 40-4, pour lequel nous étions également partiellement responsables au cours des deux périodes, a été faite par nous et confirme globalement les résultats observés. L'avantage de cette comparaison de deux inventaires réalisés par les mêmes personnes est évident.

Ces analyses indiquent, au niveau local, une évolution de l'avifaune globalement positive. Une espèce qui était rare, le Rossignol, a maintenant disparue. Il y a 12 espèces nouvelles. 17 espèces ont diminué, 37 ont augmenté (y compris les nouvelles). Certaines augmentations sont spectaculaires: la Corneille en particulier, et tous les corvidés. Au bilan, l'avifaune de cette partie du Brabant Wallon s'est considérablement enrichie et diversifiée et ce, en dépit d'altérations croissantes de certains milieux. Les effets positifs observés sont en partie liés à une forme d'urbanisation qui étend la superficie de certains milieux (e.a. création de nombreux jardins d'agrément avec plantations de conifères attirant des espèces étant « exogènes » à l'origine).

Parmi les diminutions, il faut noter en particulier celles qui concernent les espèces liées aux vieilles haies et chemins creux (Tourterelle des bois, Fauvettes grise et babillarde, Hypolaïs icterine, Bruant jaune), aux premiers stades de la recolonisation forestière (même espèces + Pouillot fitis) mais aussi, comme vu plus haut, celles qui concernent les espèces pour lesquelles les 6 communes jouent un rôle spécifique, c'est-à-dire les espèces liées aux grandes cultures comme l'Alouette des champs, le Pipit farlouse, le Moineau friquet, le Bruant proyer, ...

En effet, si pour certaines de ces espèces les effectifs locaux sont stables ou même légèrement en croissance (comme pour la Linotte mélodieuse, la Caille des blés, ...) et si pour une bonne partie de celles qui diminuent, l'évolution locale de leur statut est souvent moins mauvaise que dans d'autres parties de la Région Wallonne, la tendance au déclin est bien présente et pourrait à terme entraîner leur disparition. Des mesures pour contrer cette diminution existent. Il s'agit soit de mesures de favorisation à mener par les agriculteurs soit de mesures correctrices de type plus volontariste.

Une faune mammalogique bien diversifiée

Le canton abrite une faune mammalogique variée, avec le Chevreuil, le Lièvre et la Fouine qui y sont relativement abondant et cela est particulièrement le cas pour les chauves-souris. Pour ces insectivores, outre les milieux bocagers et boisés fréquentés par diverses espèces forestières, on retrouve dans cette région de la Moyenne Belgique, globalement très pauvre à ce point de vue, des sites souterrains de grandes dimensions, préservés de tous dérangements excessifs et situés dans un environnement bocager favorable. Ces conditions permettent le séjour d'espèces de l'annexe 2 de la Directive FFH (Murin des marais, jusqu'à 15 individus et Murin à oreilles échanquées, jusqu'à 10 individus) en effectif significatif (voir annexe 5 : Résultats des comptages hivernaux).

La région a aussi été fréquenté, au moins jusque dans un passé récent, par une autre espèce d'importance européenne : le Grand Hamster. On le retrouvait jusque dans le sud du territoire il y a encore 30 ans (sablrière de Petit-Rosière-Gérompont⁴). Il s'est maintenu au nord, à Zétrud-Lumay, jusqu'au moins au milieu des années 1980⁵ et y subsiste peut-être encore, comme il le fait juste au delà de la frontière régionale.

D. Mesures favorables pour la biodiversité dans les grandes plaines agricoles

Des mesures correctrices sont possibles. Ainsi, depuis décembre 2004, un nouveau programme de mesures agri-environnementales est proposé aux agriculteurs. Il comprend notamment l'implantation, en bordure de cultures, de divers types de bandes aménagées favorables à l'accueil de la faune et de la flore sauvages.

Une des mesures est de mettre en place des bandes de céréales qui sont maintenues sur pieds en hiver pour permettre le nourrissage de certaines espèces, l'objectif étant également la conservation des espèces messicoles. Ces mesures sont mises en place sur base volontaire et pour une durée de 5 ans. En 2005, 32 ha (16 km) de bandes ont été mises en place à travers la Région Wallonne, avec une majorité de bandes mises en place du côté de Gembloux/Eghezée/Hannut. L'implantation d'autres couverts annuels est également possible en fonction des objectifs poursuivis.

Les modalités d'implantation et de gestion (type de couvert, localisation de l'implantation, entretien) de ces bandes sont définies avec un conseiller en agri-environnement qui contribue, par ses conseils, à améliorer l'efficacité de ces mesures ciblées et répond à une demande de l'agriculteur. Tous ces dispositifs sont donc dépendants de la volonté de l'agriculteur de mettre en place tel ou tel type de mesures. Cependant, la prime est assez attrayante et certains agriculteurs ont déjà mis en place plusieurs types de bandes aménagées.

A terme, leur impact doit bien sûr être évalué mais il est fort probable que des aménagements de ce type soient favorables à plusieurs espèces d'oiseaux, notamment la Perdrix grise, l'Alouette des champs, le Bruant proyer, les Busards et certains mammifères comme le Lièvre.

⁴ Marc Walravens comm. pers et Fagneton à Autre-Eglise, Dominique Lafontaine, comm. pers.

⁵ René-Marie Lafontaine, observations personnelles.

Une association active dans le processus est Natagora, qui a conclu une convention avec la Région Wallonne pour conseiller les agriculteurs dans la mise en place de ces mesures ciblées, principalement dans la région de la Fagne/Famenne/Croix-Scaille, mais aussi dans l'ensemble des réserves qu'elle possède.

Des efforts plus ciblés, visant directement la préservation des ressources alimentaires hivernales des oiseaux granivores, sont également possibles. Des parcelles sont mises en culture spécifiquement pour favoriser ces oiseaux. Un exemple probant de l'efficacité de ce type de mesures (Graan voor Gorzen - Des graines pour les Bruants) existe juste au nord de la limite régionale du territoire sur les communes de Meldert et Hoegaarden (voir <http://www.velpe-mene.be/nbakkerreservaten.htm>).

Autant d'exemples dont le Canton de Jodoigne pourrait s'inspirer...

6. Remarques concernant les noyaux villageois et le patrimoine architectural (critères urbanistiques et architecturaux)

Un constat s'impose : le plan de secteur du Canton de Jodoigne ne retient aucun périmètre de protection d'intérêt culturel, historique ou esthétique, excepté celui du centre de Jodoigne. Cette situation est regrettable d'autant plus que le territoire d'étude témoigne d'un riche patrimoine que ce soit des monuments classés isolés (Chapelle Sainte-Catherine à Herbais...), des monuments classés inscrits au sein de sites classés (Ferme « Le Cerf » à Jandrenouille...) et des sites classés à valeur culturelle (comme le très ancien chemin dit Longa à Hélécine...). D'autre part, il faut noter que les noyaux villageois (parfois reconnus comme plus beaux villages de Wallonie (Mélin) ne bénéficient pas de « PICHE » pour protéger au mieux leur cœur historique. Pourtant, cette mesure de protection s'imposerait, entre autre, sur les sites d'Hapau, d'Herbais du Tumulus de Glimes et spécialement pour l'ensemble monumental (fermes, églises, maisons, vallées) d'Hédenge.

Le triste cas du Tumulus de Glimes, ceinturé par un environnement altéré, démontre que les abords classés ne suffisent pas, d'un point de vue paysager, pour garantir une bonne inscription visuelle au sein du territoire de cette tombe antique jouant pourtant le rôle d'élément repère dans le paysage.

IV. Commentaires de la carte globale d'évaluation paysagère « COOPARCH-R.U.srl – AGORA sa » du territoire du Canton de Jodoigne.

Une carte d'évaluation globale du paysage du Canton de Jodoigne a été réalisée par COOPARCH-R.U.srl et AGORA sa. Cette carte met en évidence 5 niveaux de qualité du territoire d'étude couvert par près de 100 zones différentes de valeur paysagère. Ils sont présentés ci-après par ordre croissant de qualité paysagère (points noirs, paysages faibles, paysages ordinaires, paysages remarquables et paysages très remarquables).

1. Points noirs

Les points noirs (**en noir sur la carte**) correspondent à des petites portions du territoire du Canton de Jodoigne se singularisant par un paysage localement assez altéré et qui pourrait faire l'objet d'interventions de restructuration. Il s'agit la plupart du temps de paysages propres au cœur des noyaux villageois. Traversées de localité par une nationale, abords dégradés de monuments importants, insertions peu réussies de bâtiments ou d'équipements de grandes tailles, sont autant de situation qui se traduisent sur le terrain par des paysages de qualité déficiente sur le plan local et devant faire l'objet d'opération de restauration.

Types d'interventions requis :

- réhabilitation nécessaire ;
- aménagements d'espaces publics ;
- insertions végétalisées des équipements et des bâtiments ;
- éventuellement : restructuration générale de la zone via un schéma directeur ;
- observatoire : suivi de la restauration.

2. Paysages faibles

Les paysages faibles (figurant en gris sur la carte) correspondent à des parties du territoire du Canton de Jodoigne qui, d'un point de vue paysager, se démarquent par une certaine faiblesse sans constituer pour autant des véritables points noirs. Globalement, il ne s'agit pas de paysages évalués positivement étant donné qu'ils forment en quelque sorte le « ventre mou » du paysage du Canton en attestant de valeurs insuffisamment élevées pour être considérées comme satisfaisantes. Guère intéressants en termes perceptifs, sans caractère notoire d'un point de vue géomorphologique, pauvres en ce qui concerne la biodiversité, faibles d'un point de vue esthétique, sans grand intérêt dans une perspective historique (paysage relique) ou ne relevant pas d'une architecture et d'un urbanisme remarquables, ces paysages ne participent que faiblement à l'identité du Canton. Ils dénotent souvent d'une hétérogénéité résultant d'une succession mal intégrée d'aménagements divers, pas toujours concertés et procurant à

la zone un aspect additif (juxtaposition de lotissements autonomes, implantations d'équipements hors échelle, agglomérations de bâtiments relevant de divers styles exogènes au contexte local...). Pour l'ensemble de ces raisons la remise en valeur de ces paysages faibles s'avère lourde et difficile, sauf à l'occasion de mesures ponctuelles d'accompagnement paysager.

Types d'interventions requis :

- aménagements d'espaces publics ;
- insertions végétalisées des équipements et des bâtiments ;
- interventions en limite de zone sur l'amélioration des articulations entre les paysages faibles et les paysages ordinaires, remarquables et très remarquables ;
- réhabilitation générale de la zone via un schéma directeur, dans une optique non seulement réparatrice, mais aussi préventive (mesures anticipatives tendant à optimiser la qualité des futures constructions ou interventions à impact paysager) ;
- en cas de rénovation de bâtiments, rectification de coloris et de gabarits mal intégrés ;
- observatoire : suivi de la restauration.

3. Paysages ordinaires

Les paysages ordinaires (sans couleur spécifique sur la carte) correspondent à des territoires qui recouvrent une superficie importante du Canton de Jodoigne. Il s'agit de paysages jugés de valeur globalement satisfaisante à l'échelle du canton. Néanmoins par leur caractère commun (ce ne sont pas des paysages rares), par leur caractère plus faiblement identitaire et par leurs valeurs *passables* (ils ne témoignent pas de qualité notoire), ces paysages sont simplement identifiés comme étant de valeur suffisante. Leur étendue leur confère toutefois des rôles structurels importants puisqu'ils composent une sorte de toile de fond et qu'ils assurent une articulation nécessaire avec des zones plus réduites du territoire, mais reconnues pour leurs faibles, remarquables ou très remarquables valeurs paysagères.

Types d'interventions requis :

- gestion rigoureuse (via RCU, CCAT,...) pour éviter la dégradation – potentiellement rapide – de ce type de paysage, notamment par un bâti « exogène » au Canton de Jodoigne ;
- instauration de mesures de contrôle via un observatoire du paysage pour évaluer les évolutions de ces paysages qui pourraient assez facilement se dégrader étant donné leur localisation et les activités qu'ils abritent ;
- ponctuellement, valorisation du paysage par traitement spécifique (accompagnement végétalisé....) ;
- en cas de rénovation de bâtiments, rectification de coloris et de gabarits mal intégrés.

4. Paysages remarquables

Zones recouvrant - en toute logique - des superficies plus réduites (par rapport aux paysages dits ordinaires) du Canton de Jodoigne, les paysages remarquables (en saumon sur la carte) constituent des portions du territoire qui se démarquent par leurs valeurs (perceptives et/ou géomorphologiques, écologiques, esthétiques, historiques, architecturales, urbanistiques...) élevées. Leurs hautes qualités leur confèrent une valeur emblématique au territoire du Canton. Ce sont des paysages à préserver et qui peuvent localement constituer un atout en termes touristiques (promenades...).

Types d'interventions requis :

- protection renforcée (plan de secteur, schéma de structure, PCDR, PCN, ZACC, ...)
- sensibilisation des habitants/propriétaires/usagers (brochures)
- instauration de mesures de contrôle via un observatoire du paysage pour évaluer les évolutions de ces paysages
- élaboration d'un plan de gestion du paysage pour assurer la pérennité des caractères à préserver.

5. Paysages très remarquables

Espaces plus ponctuels du territoire, les paysages très remarquables (en orange sur la carte) correspondent à des paysages rares à l'échelle du Canton et qui attestent d'un grand nombre de qualités (aspect cumulatif des critères visuels, géomorphologiques, écologiques, historiques, esthétiques, urbanistiques...). Par ces qualités, ils devraient nécessairement faire l'objet de mesures de protection à travers les différents outils légaux de protection du paysage et par ailleurs faire l'objet d'une campagne de sensibilisation ciblée auprès des habitants et usagers. Enfin, ils devraient par leurs hautes valeurs retenir de manière soutenue l'intérêt des communes en termes de gestion durable du paysage.

Types d'interventions requis :

- protection renforcée (plan de secteur, schéma de structure, PCDR, PCN, ZACC...)
- élaboration d'un plan de gestion du paysage pour assurer la pérennité des caractères à préserver
- identification des menaces et prise en compte/contrôle de celles-ci
- sensibilisation des habitants (brochures)
- instauration de mesures de contrôle via un observatoire du paysage pour évaluer les évolutions de ces paysages
- mise en valeur touristique

6. A propos de la délimitation des zones paysagère

Nos périmètres circonscrivant des zones de valeur paysagère traduisent une évaluation globale du paysage du Canton. Les zones de grandes tailles sont souvent le fruit d'une pluralité de critères (perceptif, géomorphologique, écologique, urbanistique, ...) pris en compte, alors que certaines zones de petites superficies ne relèvent bien souvent que de la prise en compte que d'un ou deux critères (la faiblesse d'implantation urbanistique par exemple).

Les limites des zones d'évaluation paysagères correspondent souvent à une limite administrative (par souci d'opérationnalité à l'échelle de chaque commune). Dans ce cas, nous avons été attentifs à unifier les valeurs paysagères de part et d'autre du tracé souvent arbitraire du découpage communal.

Ensuite, nos limites ont été souvent rabattues sur des voiries (chemins agricoles, ...), afin de proposer un tracé tangible au sein du paysage. Le même souci se traduit par les délimitations correspondant aux lisières et cours d'eau.

Enfin, nous avons été parfois obligés de « couper à travers tout » pour relier le plus directement possible deux points du tracé.

Dans cette perspective, les zones ainsi délimitées ne relèvent pas d'une précision topographique précise. Ce travail qui serait celui d'un géomètre, pourrait être réalisé dans la mesure où il existerait une volonté communale de doter certaines de ces zones d'un statut légal associé à une réglementation particulière. Toutefois, les zones permettent de prendre conscience selon une approche synthétique des atouts et des faiblesses du paysage cantonal.

7. Commentaires

L'analyse de la carte d'évaluation paysagère permet de constater que les paysages du Canton de Jodoigne par rapport à ceux d'autres parties du Brabant wallon sont encore assez bien conservés. De vastes zones du territoire peuvent être considérées comme des paysages remarquables ou très remarquables.

Les zones très remarquables composent une trame assez structurante à l'échelle du canton.

Par exemple : entre Ramillies et Orp-Jauche, le vallon des Corées et Hédenge composent un vaste ensemble à la topographie vallonnée, riches de points de vue, très cohérent en terme d'espace agricole (articulation sans rupture entre les fermes et les pâtures et les champs), piquetés de bosquets ou de haies (au sud de Molembais) et riche de quelques monuments historiques.

Mais il s'agit aussi de portions du territoire qui se caractérisent par une échelle et une nature diverses.

Par exemple : les abords paysagers d'un monument historique jouant de surcroît le rôle d'élément signal dans le paysage (Chapelle du Rond-Chêne) à Beauvechain.

Par exemple : des noyaux villageois cohérents comme les Burettes à Beauvechain ou Mélin et Saint-Rémy sur la commune de Jodoigne

Par exemple : la zone de fond de vallée humide de haute valeur écologique à Opprebais.

Les zones remarquables composent une trame vaste et très structurante à l'échelle du canton. Il s'agit principalement des vastes plateaux caractéristiques de la Hesbaye brabançonne.

Par exemple : au centre de la commune d'Orp-Jauche entre Noduwez-Jauche-Jandrenouille.

Mais, il s'agit aussi de fonds de vallée bien préservés c'est-à-dire cohérents, sans rupture notoire.

Par exemple : le fond de vallée de la Petite Gette au sud de la commune d'Hélocine.

Par exemple : le fond de vallée des ruisseaux d'Offus et du Fagneton à Ramillies.

Rarement, il s'agit de villages. Lorsqu'ils sont concernés par ce statut de zones paysagères, c'est notamment en raison de la valeur de leur inscription paysagère au sein de leur environnement, rendant perceptible un bâti historique de qualité.

Par exemple : la frange sud du village de Roux-Miroir, qui offre depuis le plateau une articulation remarquable auréolée par la présence de différents bâtiments de fermes anciennes.

Par exemple : le village de Jandrenouille, bien préservé et qui s'inscrit remarquablement dans le paysage, entre autres, depuis le sud-est.

Enfin, ce statut concerne quelques zones atypiques et étonnantes.

Par exemple : l'étonnant alignement de peupliers d'Italie conduisant majestueusement à Mont-Saint-André.

Les zones de paysages ordinaires concernent une superficie étendue du Canton de Jodoigne. Il s'agit essentiellement de paysages liés aux villages y compris leurs extensions récentes et aux zones d'articulation entre ces villages. Ces villages ne peuvent ni se targuer d'une valeur urbanistique, architecturale ou patrimoniale remarquable, ni être considérés comme des territoires de faible qualité. Ils composent des paysages que l'on peut qualifier de coutumiers. Par les dynamiques qu'ils abritent (pression immobilière, aménagement des voiries et aussi, dans une moindre mesure, impact de la vie économique), ils ont connu et connaissent assez bien de transformations (notamment par les extensions et les modifications de l'auréole villageoise).

Par exemple : les villages de Beauvechain, Sart-Risbart ou Autre-Eglise.

Enfin, les paysages ordinaires comprennent aussi quelques espaces agricoles non bâtis. Il s'agit souvent de petits plateaux qui n'ont pas la valeur structurante des autres vastes étendues sommitales.

Par exemple : le petit plateau au sud-est de Lathuy.

Les zones des paysages faibles se démarquent par la variété de leur échelle territoriale. Certaines de ces zones sont de petite taille. Elles recouvrent souvent les abords immédiats d'équipements ou de lotissements peu ou mal intégrés aux paysages et ayant un impact visuel plutôt négatif sur leur environnement.

Par exemple : certains lotissements à Beauvechain témoignant de principes exogènes d'implantation.

Par exemple : la résidence de Hemptinne près de Jauche.

Par exemple : la zone d'extension d'habitat à l'est de Sart-Risbart.

Ensuite, les paysages faibles comprennent de vastes zones plutôt de forme longitudinale, étant donné qu'il s'agit de paysages liés aux abords de voiries importantes ayant eu (et ayant encore) au cours de l'histoire un impact sur le développement territorial. Néanmoins, cet impact en termes paysagers fut plutôt négatif en occasionnant notamment un « comblement » des articulations initialement non bâties entre les villages et en accueillant (sans réflexion paysagère) des équipements nécessaires, mais qui par leur échelle et par leur architecture témoignent de faibles qualités :

- signalisations routières parfois hors échelle (Hamme-Mille) ;
- pompes à essence (nord de Lumay) ;
- garages (entrée ouest de Jodoigne) et autres activités commerciales (au cœur d'Orp-le-Petit) souffrant souvent d'une piètre qualité architecturale (parc industriel de la Maladrerie à Jodoigne), ainsi qu'un bâti peu homogène comportant nombre de bâtiments « exogènes » à l'architecture traditionnelle (Hamme-Mille, Hélécine, ...) et engendrant un paysage affaibli par diverses ruptures visuelles, une perte de ses qualités historiques traditionnelles et donc une perte de sa valeur identitaire (lotissement au nord-ouest de Jauche, lotissement à l'ouest d'Hamme-Mille, bordure nord-ouest d'Hélécine, ...).

Quant aux points noirs, ils traduisent des lieux ponctuels condensant souvent au sein des paysages faibles une série de qualités paysagères négatives (Jauche, Hamme-Mille, ...). Mais, il s'agit aussi de quelques endroits souffrant de l'implantation de bâtiments hors échelle et de piètre qualité architecturale au sein d'un environnement pourtant de qualité (Bomal). Enfin, les points noirs concernent aussi quelques abords dégradés de monuments historiques pourtant majeur à l'échelle du Brabant wallon (Tourinnes-la-Grosse).

V. Appréciation de la valeur paysagère des aires et entités paysagères particulières à partir de la carte globale d'évaluation.

En superposant la carte globale d'évaluation paysagère avec la carte des aires et des entités paysagères particulières élaborée lors de la phase descriptive, il est possible d'opérer une appréciation de la valeur des différentes entités paysagères particulières. Cette lecture du territoire opérée en croisant les données, permet de mettre en évidence une certaine dichotomie entre d'une part les fortes valeurs (notamment géomorphologiques) souvent constitutives à la définition des aires, et d'autre part la valeur globale que l'on peut attribuer aux paysages composant les aires et entités paysagères particulières. C'est précisément là l'intérêt de ce croisement de données.

1. Aire paysagère marquée par le type paysager du vallonnement brabançon ou : les prévallonnements.

Cette aire comprend deux parties.

- Partie nord (Hamme-Mille)

Cette aire, qui possède une si forte « personnalité » avec ses vallonnements marqués, (rares sur ce canton dominé par le paysage de la Hesbaye brabançonne), bénéficie d'une évaluation très contrastée. Sa frange occidentale est plutôt de faible valeur et contient même un point noir, alors que sa partie orientale (zone « Valduc ») est jugée très remarquable : un contraste qui s'explique d'une part par les conséquences de la pression immobilières des années 70 du XXe siècle et, d'autre part, par la relative intégrité du paysage agricole de la zone « Valduc ».

Conclusion : une partie nord au fort « capital paysager », mais en partie dégradée. C'est assurément une zone d'actions, de restructuration prioritaire.

- Partie sud (Chapelle-Saint-Laurent)

Cette partie est globalement mieux préservée que l'entité nord. Elle est jugée très remarquable dans la zone « Haquedau ». Seul le paysage du fond de vallée est évalué comme ordinaire, étant donné les multiples ruptures entre des poches d'habitat rural relativement intégré ou bien rénové, et des portions abritant un habitat des années « 70 » de plus faible qualité.

Conclusion : une partie sud encore relativement préservée au fort « capital paysager ». Il est important de gérer paysagèrement la pression immobilière, notamment autour de l'ancienne sablière.

2. Aire paysagère marquée par les types paysagers de la Hesbaye humide et du Hageland ou : les Basses vallées.

Cette aire comprend deux parties.

- Partie nord (Grande Gette)

Cette aire de basse vallée est jugée globalement de faible qualité. Seule une poche est jugée remarquable. La raison de cette évaluation est à rechercher dans la dynamique économique de cet ancien axe de communication. L'ouverture de la basse vallée a permis l'implantation d'activités diverses, dont les infrastructures, souvent de piètres qualités architecturales, ne s'intégrèrent guère dans le paysage. Pourtant, celui-ci possède un « capital certain ». De fait, la poche peu lotie, avec son fond de vallée cohérent sans rupture, tandis que son étang a été jugée très remarquable.

Conclusion : une aire qui demande également une intervention de restructuration du paysage, notamment le long de l'axe de la N29.

- Partie sud (Petite Gette – Héléciné)

Cette aire présente un visage très contrasté. Sa partie nord-ouest est jugée plutôt faible, alors que ses parties sud et ouest sont jugées favorablement. C'est surtout l'axe « urbain » du « village-rue » d'Héléciné, qui souffre d'un bâti peu homogène du point de vue des typologies constructives. Il s'agit d'un continuum densément loti, qui n'offre que peu de points de repère et d'échappées remarquables.

Par contre, les parties est (plateau) et sud (vallée de la Petite Gette agrémentée de deux villages) sont encore cohérentes, même si on constate l'influence néfaste de la pression immobilière (perte progressive de l'articulation non bâtie entre Linsmeau et Hampteau).

Conclusion : une aire qui demande également une intervention de restructuration du paysage, notamment le long de l'axe principal du village d'Héléciné et le long de la route de Hannut.

3. Aire paysagère marquée par le type paysager de la Hesbaye sèche.

Cette aire atteste d'une haute qualité paysagère très homogènement répartie sur son territoire. Il s'agit d'un paysage de valeur, heureusement encore cohérent et relativement bien préservé.

Conclusion : gestion conservatrice et préventive pour empêcher une dégradation de ce paysage qui dénote aussi d'un fort capital culturel. La visibilité des hangars agricoles au sein de ce paysage ouvert requiert que toute nouvelle implantation fasse l'objet d'une stricte étude paysagère.

4. Aire paysagère « nord-ouest », dite aire du Brabant à caractère hesbignon moyennement prononcé ou Petite Hesbaye.

Cette vaste aire témoigne principalement d'une évaluation remarquable (pour les plateaux) et faible pour l'axe de la vallée de la Grande Gette et les abords (première et seconde couronnes) de Jodoigne. Par contre, le centre de la ville est jugé très remarquable.

- La partie faible (Grande Gette et abords de Jodoigne) : la raison de cette évaluation est à rechercher dans la dynamique économique de cet ancien axe de communication. L'ouverture de la basse vallée a permis l'implantation d'activités diverses, dont les infrastructures souvent de piètres qualités architecturales ne s'intégrèrent guère dans le paysage. Pourtant, celui-ci possède un « capital certain ».

Conclusion : une aire qui demande également une intervention de restructuration du paysage, notamment le long de l'axe de la N29. Un travail de restructuration paysagère devrait aussi être conduit autour d'une réflexion sur le pourtour de Jodoigne : articulation centre historique / première couronne ; articulation première et seconde couronne ; et articulation seconde couronne / espace agricole.

- D'autre part, un autre axe important est celui des « villages blancs » entre Sart-Mélin et Mont-à-Lumay. Cette zone de réputation patrimoniale, qui dépasse largement les limites du Brabant, témoigne de noyaux villageois remarquables et souvent très remarquables. Cette évaluation plébiscite la cohérence du centre de Mélin ou de Saint-Rémy. Cependant, une pression immobilière très forte se fait sentir et on se doit de déplorer la perte d'articulation entre les villages par un continuum bâti de faible qualité.

Conclusion : Il s'agit pour cette zone au capital touristique certain de mettre en œuvre une politique stricte de préservation du paysage en reconcentrant le bâti dans des zones précises et en évitant le morcellement d'un paysage pourtant de belle valeur. Enfin, il s'agit de canaliser la pression immobilière du « grand Bruxelles » qui s'exerce particulièrement au nord de la zone en mettant en œuvre les nouvelles extensions d'habitat dans le respect de la qualité paysagère globale du territoire : une priorité qui suppose de ne jamais faire l'impasse sur de strictes études d'impacts sur le paysage.

5. Aire paysagère « sud-est », dite aire du Brabant à caractère hesbignon très prononcé ou : la Grande Hesbaye.

Cette vaste aire se démarque de la précédente par son statut oscillant entre des poches « faibles » (plus grande à Orp-le-Grand) et des vastes zones très remarquables (vallon des Corées). Cette évaluation globalement haute traduit sans aucun doute la pression moindre du « Grand Bruxelles » et, en conséquence, le maintien d'un espace agricole cohérent sur de vastes superficies. Seul, l'axe de la vallée de la Petite Gette au niveau de ses principaux villages (Jauche et Orp) se démarque par paysage plus fractionné, même si dans le cas de ces villages, le potentiel paysager est souvent très élevé. Il suffit de relever la présence de la rivière qui coule au sein des noyaux villageois et qui pourrait être à la base d'une revalorisation paysagère le long de son cours (travail sur l'espace public).

Conclusion : une aire demandant une stricte politique de préservation pour les zones à haute valeur (gestion conservatrice préventive pour empêcher une dégradation du paysage qui dénote aussi d'un fort capital culturel.) et requérant aussi une politique plus locale de restructuration et de valorisation du paysage dans les noyaux villageois.

VI. Fiches illustratives d'évaluation paysagère à partir d'exemples concrets

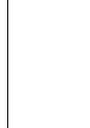
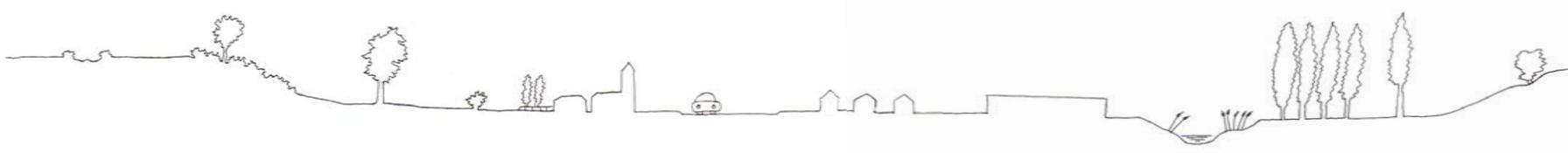
A travers l'ensemble du territoire du Canton de Jodoigne, il a été identifié 18 cas concrets (trois par commune) qui ont fait l'objet d'une analyse plus fine en termes d'évaluation paysagère : voir en annexes.

VII. Proposition de périmètres d'enjeux paysagers

Sur base de l'ensemble de l'analyse descriptive, évolutive et évaluative, il a été recensé des périmètres d'enjeux paysagers. La reconnaissance d'un périmètre d'enjeux paysagers est évidemment liée aux enjeux identifiés, eux-mêmes fonction des critères d'identification et des objectifs recherchés par l'étude. Dans cette perspective, nous attribuons à nos zones d'évaluation paysagère le statut de périmètre d'enjeux paysagers. Chaque périmètre contient en germe une série d'enjeux. La cartographie réalisée renseigne pour certains des périmètres sur la nature globale des opérations à conduire (protection - P - , restructuration lourde ou légère - R - , valorisation et sensibilisation – VS) et informe sur l'importance relative des enjeux à l'échelle du territoire du Canton de Jodoigne (très important - *** -, moyennement important - ** - , d'importance secondaire - * -). Cette cartographie traduit ainsi une proposition hiérarchisée des périmètres d'enjeux paysagers qui peut orienter les options communales de réflexions paysagères. Par ailleurs, il peut aussi être considéré que chaque ZACC contient en germe des enjeux paysagers. Nous en avons seulement retenues certaines : de fait, une approche unilatérale et récurrente sur les ZACC ne correspondant pas aux objectifs de la présente mission.

Sur cette base évaluative, il pourra être décidé avec chaque commune (en intégrant les propositions formulées par les communes et par le Comité de suivi lors des présentations de l'étude) de conduire une analyse plus développée sur trois périmètres d'enjeux par commune.

VIII. Transect évaluatif d'un paysage « type »

Type de relief	Plateau	Versant	Fond de vallée							Versant et plateau
			Pâtures	Villages : bâtis et jardins	Espace public	Zone « type » d'articulation entre deux zones bâties	Zone à activités économiques mixtes	Lit de la rivière	Zone de sylviculture	
Iconographie										
Remarques sur la perception du paysage	Zones majeures de points de vue panoramiques. Horizons lointains	Zones importantes de points de vue parfois lointains, souvent de moyenne distance et légèrement plongeants	Zones de points de vue de moyenne et courte distances. Echappées visuelles.	Zones de vues à courtes distances. Echappées latérales	Quelques vues perspectives cadencées par le bâti (villages linéaires notamment)	Mixte entre les différents types évoqués. Valeur « psychologique » très importante d'espace de transition non bâti entre deux villages (sentiment de sortie et d'entrée)	Zones de vues à courtes distances. Echappées latérales	Quelques vues perspectives axées sur le cours des rivières (courte et moyenne distances)	Vues à courte distance. Effet de cloisonnement des fonds de vallée	Voir première et seconde colonnes
										
	Plateau et chemin avec banquettes (plantes messicoles)	Versant entaillé par un chemin creux	Pâture avec arbre de position	Jardin d'ornement et village. Disparition des vergers	Voirie dévouée à l'automobile	Perte de transition	Zone à activités économiques mixtes	Abords marécageux	Plantation de peupliers	Plateaux avec banquette
Remarques sur la couverture végétale	Couverture végétale rare (sauf cultures). Remarquable végétation messicole sur les banquettes des chemins agricoles. Rares bosquets isolés	Assez variée : pâtures, rares bosquets, rares arbres de position, quelques éléments de haies arbustives le long de chemins creux. Ensemble d'éléments ressentis comme « pittoresques » par l'usager.	Assez variée : pâtures dominantes, rares bosquets, rares arbres de position, quelques éléments de haies arbustives. Impact visuel « pittoresque » de ces éléments par l'usager. Ensemble d'éléments ressentis comme « pittoresques » par l'usager.	Originellement : haies vives, vergers hautes tiges quelques grands arbres (noyers, ...) Aujourd'hui : forte présence d'une végétation « horticole » et « d'ornement » basse tige et fréquemment non indigène. Présence de haies de conifères (thuyas, ifs, ...)	Rare. Parfois quelques arbres remarquables et séculaires	Mixte entre les différents types évoqués. Peut favoriser le sentiment de coupure visuelle entre deux zones bâties	De type « horticole » et « d'ornement » Beaucoup trop rarement de qualité. Souvent non pensée et jamais en termes paysager par rapport à l'identité végétale du contexte.	Souvent intéressante d'un point de vue écologique par son caractère palustre	En fond de vallée, fréquente monoculture de peupliers	Voir première et seconde colonnes
Remarques architecturales	Architecture absente, sauf quelques chapelles. Rarement : village de plateau	Architecture absente (sauf dans le cas de villages de versant). Quelques chapelles et fermes isolées	Maillage important du bâti avec la végétation. Souvent quelques remarquables fermes en bordure du village	Quelques villages très remarquables de valeur patrimoniale « régionale ». Beaucoup de villages peu homogènes (architecture de style villas et néo-rustique). Quelques lotissements regrettables	Qualité très variable de l'espace public. Rarement encore dominé par la fonction agricole. Souvent lié à la fonction d'habitat. Présence importante de la voiture au sein des villages. Localement traversée de route	Espace non bâti à conserver. Ci et là un élément architectural peut jouer le rôle de point de repère.	Architecture de piètre qualité (ligne d'entreprises). Aucune volonté de réflexion par rapport au contexte. Souvent des coups de poing visuels regrettables	Présence de la Petite Gette à Jauche et à Orp : haut potentiel paysager dans ces villages	/	Voir première et seconde colonnes

					nationale (village linéaire)					
Usages dominants	Fonction agricole (culture de betteraves, blés, ...)	Fonction agricole (culture de betteraves, blés, ...) sur les pentes douces, pâtures et villages sur le versant	Fonction agricole (pâtures et prés de fauche)	Habitats (et aussi secondes résidences), exploitations agricoles. Parkings. Mobilité (village linéaire, traversé par route nationale)		Mixte entre les différents types évoqués. Devrait toujours conserver son usage de zone non bâtie articulant un village à l'autre	Zone à activités économiques mixtes	/	Fonction économique sylvicole	Voir première et seconde colonnes
Problématiques récurrentes	Rareté et disparition du maillage vert. Impact visuel majeur de toute construction Trop rarement protégé par un « PPIP » au plan de secteur	Disparition du maillage vert et notamment des chemins creux rarement bien gérés donc banalisation du paysage	Disparition du maillage vert, suppression des arbres de position, donc banalisation du paysage. Zones parfois constructibles au plan de secteur et parfois mises en ZACC.	Banalisation du paysage de l'aurole villageoise. Articulation peu harmonieuse entre l'espace agricole et les arrières de jardins nouvellement aménagés. Zone constructible au plan de secteur et parfois mise en ZACC. Pression immobilière forte (plus faible au sud du canton)	Perte du caractère traditionnel de nombreux villages. Aménagements trop souvent pensés en fonction de la voiture.	Zone menacée. Perte de transition entre de nombreux villages, si pas effective, au moins visuel. Problèmes majeurs entre Hamme-Mille et Beauvechain, entre Sart-Mélin et Mont-à-Lumay entre Zétrud et Jodoigne, entre Orp-le-Petit et Maret, entre Opprebais et Dongelberg et entre Grand-Rosière et Mont-Saint-André (via Gérompont).	Qualité urbanistique des implantations faible. Piètre qualité architecturale (ligne d'entreprise). Aucune volonté de réflexion par rapport au contexte. Souvent des coups de point visuels regrettables	Maillage bleu, qualité générale des eaux, impact visuel des stations d'épuration, impact visuel et valeur écologique potentiel des bassins d'orage.	Assèchement des fonds de vallée humide.	Voir première et seconde colonnes
Atouts	Qualité des vues panoramiques et perception positive d'espaces vastes par l'usager (caractéristiques identitaires au canton)	Vue plongeante, valeur « pittoresque », qualité paysagère des vues à moyenne distance sur les villages de versant et de fond de vallée inséré dans la végétation « traditionnelle »	Qualité paysagère des vues à moyenne distance sur les villages (effet des entrées/sorties de village) insérés dans la végétation « traditionnelle »	Qualité de certains villages (dont les villages blancs en Gobertange et tuffeau)	Potentiel important de l'espace public en termes de convivialité	Zone d'articulation et ayant par conséquent un rôle structurant sur le paysage. Valeur « psychologique » très importante d'espace de transition non bâti entre deux villages (sentiment de sortie et d'entrée)	Important en termes socio-économiques	Valeur des vues qualifiées de « pittoresque », renforcement de la valeur écologique	Possibilité de créer des barrières visuelles potentiellement utiles à l'intégration d'équipement	Voir première et seconde colonnes
Opportunités et interventions	Améliorer le maillage vert. Renforcer la protection légale de ces espaces (Schéma de structure, PCDR, PCDN)	Améliorer le maillage vert, préserver et valoriser quelques vues plongeantes (eu égard notamment à la progression du bâti).	Améliorer le maillage vert. Gérer la progression du bâti.	Restructurer et valoriser les entrées/sorties de villages. Légiférer (RCU, ...) et sensibiliser les aménageurs à la présence d'un accompagnement végétal de qualité aux abords des nouvelles constructions. Favoriser une architecture « simple » d'intégration, c'est-à-dire authentique. Refuser le néo-rustique ainsi que le contemporain « tape à l'œil ». Promouvoir des nouvelles formes d'urbanité plus dense et recréation d'espaces publics (voir Opprebais)		Préserver strictement ces espaces. Le cas échéant les restructurer en termes de coupures végétales. Ménager des vues depuis les axes routiers.	Le futur parc industriel sur Jodoigne et Hélécinne pourrait devenir le prétexte à une insertion paysagère « modèle »	Ménager des points de vue sur les rivières. Aménagement de l'espace public en bordure de rivière (Jauche, Orp). Renforcer la biodiversité potentielle.	Approche plus diversifiée de l'aménagement des fonds de vallée. Ménager des échappées visuelles favorisant des vues transversales sur la vallée. Préserver les fonds humides à valeur écologique	Voir première et seconde colonnes
Valeur globale	Haute à très haute	Haute, ordinaire dans le cas de villages de versant peu homogènes d'un point de vue architectural	Moyenne à haute. Très haute dans le cas de quelques anciennes pâtures avec éléments du maillage vert.	Moyenne à haute. Très haute dans le cas de quelques villages à valeur patrimoniale ou à abords bien préservés.	Faible à moyenne. Rarement haute.	Potentiellement haute à très haute. Dans quelques zones : faible	Très faible à faible	Haute à très haute	Moyenne à très haute	Voir première et seconde colonnes

IX. Synthèse évaluative du paysage du Canton de Jodoigne

Synthèse évaluative du paysage du Canton de Jodoigne

Glossaire des expressions et termes utilisés dans le tableau ci-après

Eléments de structure ponctuelle

Point d'appel/point de repère :

*intersection de lignes de force (voir infra) ou élément indépendant servant de repère dans la reconnaissance générale du paysage (d'après C. Hallet et al., *Etat de l'environnement wallon, paysage*, 1996, 129 p.).*

Point de repère négatif :

Élément indépendant servant de repère, mais dont la présence altère la perception et parfois la structure générale du paysage.

Point focal :

*intersection du plus grand nombre de lignes de force (voir infra) ou élément indépendant à caractère contrastant visuellement de manière importante (d'après C. Hallet et al., *Etat de l'environnement wallon, paysage*, 1996, 129 p.).*

Effet de porte :

Sensation de transition, de passage entre deux zones (villages, ...) dans lesquelles on peut « entrer » et « sortir » et ressentie grâce à des éléments (arbres, ...) et aménagements spécifiques (rond-point, casse-vitesse, ...).

Eléments de structure horizontale et linéaire

Aplat structurant :

zone plane et étendue procurant au paysage un fort caractère horizontal.

Effet d'ourlet :

conséquence visuelle produite par un élément essentiellement linéaire (haie, chemin, ...) créant au sein du paysage une articulation marquée entre deux zones, sans engendrer un effet d'écran.

Effet de sillon :

conséquence visuelle produite par un élément essentiellement linéaire et encaissé (fossé, ruisseau, chemin creux ...) créant au sein du paysage une articulation « en creux » entre deux zones sans engendrer un effet d'écran.

Effet de lisière/écran :

résultat de la présence d'éléments (forêt, alignement d'arbres, bâtiments, ...) composant une cloison souvent opaque structurant le paysage et barrant un certain nombre de vue.

Ligne de crête :

ligne de partage des eaux au sein du paysage, mais aussi associée à une ligne de faite marquant une position topographiquement dominante au sein du paysage

Ligne de force :

ligne d'origine naturelle ou artificielle mettant en évidence la structure générale du paysage et servant de guide pour le regard.

Type de structuration

Compartimentage :

structure du paysage caractérisée par une succession d'enclos formés principalement par le maillage vert.

Maillage :

organisation en réseaux ramifiés d'éléments divers (notamment végétaux) du paysage jouant un rôle important en termes de structurant du territoire.

Zone d'articulation :

lieu du territoire où le paysage change de nature.

Effet d'ouverture du paysage :

sensation essentiellement visuelle produite par la transition entre un espace clos ou étriqué et un espace dégagé offrant des vues étendues.

Couleur et texture

Effet chromatique :

conséquence visuelle d'éléments de couleurs uniformes ou variées favorisant la perception de monochromie, de chamarrure, de contraste, etc., au sein du paysage.

Effet de tacheture : *conséquence visuelle d'éléments (bosquet, bois, bâtiment, ...) produisant une série de taches de couleur(s) contrastant avec leur entourage.*

Effet de texture :

sensation essentiellement visuelle produite par différents éléments surtout « couvrants » (champ, pâture, marécage, étang, ...) et consistant en la perception d'un modelé du paysage lisse, rugueux, « ébouriffé », dur, ...

Perception

Effet perspectif/point de fuite :

type de vue unidirectionnelle, resserrée et centrée sur un point éloigné (point de fuite).

Culture

Dimension historique :

valeur culturelle du paysage dont témoignent des zones attestant d'aménagement(s) ancien(s), de construction(s) ancienne(s) et/ou de pratique(s) ancestrale(s).

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
Topographie					
	Plateau ouvert.	Très structurant.	Concentration des <u>lignes de crête</u> et d' <u>aplats structurants</u> très étendus.	Très identitaire pour l'ensemble du territoire du canton. Participe fortement à la caractérisation du concept de Hesbaye brabançonne.	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver le caractère ouvert. - Ne pas implanter des constructions dominantes et, le cas échéant, toujours évaluer leur impact visuel et prévoir des mesures de bonne insertion paysagère.
	Versants.	Structurants à très structurants.	Correspondance des versants avec les <u>lignes de force</u> . A remarquer : faible développement des versants, jamais longuement étendus.	Faiblement identitaires à l'ensemble du territoire du canton.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer leur visibilité dans le paysage. - Attention à ne pas aplanir les petits versants (talus, banquettes, ...).

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
	<p>Vallonnements.</p>	<p>Structurants à très structurants.</p>	<p>Correspondance des vallonnements avec les <u>lignes de force</u>.</p>	<p>Moyennement identitaires pour l'ensemble du territoire du canton, et très identitaires dans l'aire des vallonnements.</p>	<p>- Assurer leur visibilité dans le paysage.</p>
	<p>Vallée large et vallée encaissée.</p>	<p>Structurante à très structurante.</p>	<p>Correspondance des basses vallées avec les <u>aplats structurants</u>. Association des vallées encaissées avec les <u>zones d'articulation</u> du paysage (entailles).</p>	<p>Vallée large : moyennement identitaire et très identitaire dans l'aire des basses vallées. Vallée encaissée : peu identitaire sauf dans quelques zones (Chapelle-Saint-Laurent, Dongelberg, ...).</p>	<p>- Permettre une perception de la continuité visuelle du paysage de vallée. - Favoriser une perception du cours d'eau depuis l'espace public et notamment les voiries. - Gérer la concentration d'équipements, toujours évaluer leur impact visuel et prévoir des mesures de bonne insertion paysagère. - Protéger les fonds humides.</p>
<p>Eau</p>					

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
	Ruisseau et rivière.	Très structurants.	Contribution très importante au caractère de la topographie. Rôle déterminant sur la couverture végétale. Visuellement, <u>effet de sillon</u> dans le paysage, souvent associé à des alignements d'arbres articulant le paysage.	Très identitaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Toujours favoriser leur perception depuis l'espace public. - Renforcer leur potentiel en termes de biodiversité.
	Etang et autres plans d'eau.	Structurants.	Contribution en termes d' <u>ouverture du paysage</u> .	Moyennement identitaire à l'échelle du canton. Identitaire pour l'aire des Basses Vallées.	<ul style="list-style-type: none"> - Toujours favoriser leur perception depuis l'espace public. - Renforcer leur potentiel en termes de biodiversité. - Eviter des aménagements trop « artificiels ».

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
	Fossés.	Très faiblement structurant, sauf à une échelle très locale (valeur visuelle d'articulation).	Rôle important d' « <u>ourlet</u> » au sein du paysage et <u>effet chromatique</u> « pittoresque » via les plantes messicoles.	Faiblement identitaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer leur protection et une gestion écologique de leur berge. - Favoriser, leur création en vue de développer le maillage vert.
Couverture végétale					
	Végétation palustre (fonds de vallée marécageux).	Structurante à moyennement structurant. Anciennement davantage présente au sein du canton.	Rôle écologique majeur. Offre visuellement une « heureuse » diversité végétale (<u>effets de « texture »</u>). Valeur symbolique de paysage peu « anthropisé ».	Moyennement identitaire à l'ensemble du territoire du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer leur protection et leur gestion en termes écologiques
	Pâtures.	Structurantes à très structurantes.	Type d'utilisation du sol associé aux fonds de vallée et aux versants. Visuellement, <u>rôle chromatique</u> important :	Très identitaire pour l'ensemble du territoire du canton.	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la cohérence de l'espace agricole (viabilité pour les agriculteurs). - Renforcer les effets de

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
			<p>« tache » verte (<u>effets de texture</u>). Espace animé par la présence du bétail. Effet dynamique.</p>		<p>maillage. - Rechercher des solutions de protection de la valeur paysagère des « anciennes » pâtures et vergers pâturés.</p>
	Cultures.	Structurantes à très structurantes.	<p>Type d'utilisation du sol associé aux plateaux. Visuellement, <u>rôle chromatique</u> important : « tache » jaune-or des blés ou brunâtre des labours (<u>effets de texture</u>).</p>	Très identitaires pour l'ensemble du territoire du canton	<p>- Garantir la cohérence de l'espace agricole (viabilité pour les agriculteurs). - Renforcer les effets de maillage.</p>
	Vergers.	Moyennement structurants à l'échelle du canton.	<p>Type d'utilisation du sol associé aux auréoles villageoises, surtout pour les anciens vergers à hautes tiges. Rôle très important en termes d'inscription des villages dans le paysage : <u>effet de maillage</u>.</p>	Moyennement identitaires à l'échelle du canton.	<p>- Favoriser la création de vergers à hautes tiges. - Renforcer les effets de maillage. - Rechercher des solutions pour protéger la valeur paysagère des « anciens » vergers et vergers pâturés.</p>

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
	<p>Milieu forestier.</p>	<p>Structurant à moyennement structurant. Très structurant pour la forêt de Meerdael (limite nord du canton).</p>	<p>Type d'utilisation du sol associé aux versants et très localement aux plateaux. Visuellement, effet de <u>tachetures</u> des volumes boisés dans le paysage. Rôle <u>chromatique</u> important (« taches » vertes contrastantes). Localement, rôle de fermeture du paysage (effet de <u>lisière et d'écran</u>).</p>	<p>Très identitaire pour la limite nord-ouest du canton (forêt de Meerdael). Faiblement identitaire pour les aires de la Petite et de la Grande Hesbaye, ainsi que pour l'aire des Basses Vallées. Très faiblement identitaire pour l'extrême sud du canton (aire de la Hesbaye Sèche).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Milieu rare, fragile et à protéger (haute valeur écologique, vieux arbres) et localement haute valeur paysagère. - Le cas échéant reboiser certaines parcelles pour créer des écrans et favoriser l'inscription paysagère d'équipements problématiques.
	<p>Espace jardiné.</p>	<p>Très faiblement structurant, sauf à une échelle très locale au sein des villages en tant qu'articulations avec l'espace public (à l'avant) et l'espace agricole (à l'arrière).</p>	<p>Malheureusement, il s'agit d'espaces majoritairement de très faible valeur paysagère : nombreux jardinets sans aucune qualité en termes d'architecture de jardin. Rôle souvent structurant au sein du paysage rural.</p>	<p>Très faiblement identitaire pour le canton.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les propriétaires à un choix d'essences indigènes et à des effets de composition en cohérence avec l'espace rural traditionnel. - Eviter (interdire ?) les écrans verts de conifères.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
Structuration du paysage par le végétal					
	Arbre de position.	Faiblement structurant. Localement moyennement structurant (à l'échelle de quelques parcelles).	Localement, rôle important de <u>point d'appel</u> .	Faiblement identitaire. Localement moyennement identitaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Elément important et devenu rare du vocabulaire paysager. - Favoriser la plantation d'arbres de position. - Rechercher des solutions pour protéger les arbres de position majeurs au sein du canton.
	Alignement isolé d'arbres et de haies.	Moyennement structurant à l'échelle du canton.	Rôle de <u>point d'appel</u> à grande et moyenne distance. Rôle de <u>ligne de force</u> à courte distance.	Moyennement identitaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Elément important et devenu rare dans le vocabulaire paysager. - Favoriser la plantation d'alignements pour marquer une limite parcellaire, surligner la présence d'un fossé, indiquer la présence d'un cours d'eau. - Rechercher des solutions pour protéger les alignements (en association avec les anciennes pâtures) au sein du canton.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
	<p>Maillage complexe (arbustes, petits bosquets, haies, rideaux d'arbres).</p>	<p>Moyennement structurant à l'échelle du canton. A l'échelle de quelques parcelles, rôle très structurant.</p>	<p>Rôle essentiel dans la composition du paysage : effet de <u>compartimentage</u> (<u>lignes de force</u>, <u>points focaux</u> et <u>point d'appel</u>).</p>	<p>Moyennement identitaire. A l'échelle de quelques parcelles : très identitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eléments importants et devenus rares dans la structure paysagère. - Eléments fragiles et donc à protéger. - Prendre en compte leur rôle en termes de corridor écologique. - Favoriser leur replantation avec des espèces indigènes (haies vives,...).
	<p>Bosquet en paysage ouvert.</p>	<p>Moyennement structurant à l'échelle du canton. A l'échelle de quelques parcelles, rôle très structurant.</p>	<p>Rôle essentiel dans la composition du paysage. Visuellement, effet de <u>tachetures</u> des volumes boisés dans le paysage. Rôle chromatique important (« taches » vertes contrastantes). Rôle de <u>points d'appel</u>.</p>	<p>Moyennement identitaire à l'échelle du canton. A l'échelle de quelques parcelles, très identitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eléments importants et devenus rares de la structure paysagère. - Eléments fragiles et donc à protéger. - Prendre en compte leur rôle en termes de corridor écologique. - Favoriser leur replantation avec des espèces indigènes (haies vives,...).
	<p>Lisière de massif boisé.</p>	<p>Très structurante pour la forêt de Meerdael, les abords du bois de Dongelberg, de Folx et de Jauche, Structurante ailleurs Très faiblement structurante pour l'extrême sud du canton.</p>	<p>Rôle important dans la composition du paysage. Visuellement, effet <u>d'écran</u> dans le paysage. Rôle chromatique important (« taches » vertes contrastantes). Rôle de <u>lignes de force</u>.</p>	<p>Très identitaire pour la forêt de Meerdael, les abords du bois de Dongelberg, de Folx et de Jauche, ... identitaire ailleurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Milieu rare, fragile et à protéger (haute valeur écologique via les vieux arbres). - Le cas échéant reboiser certaines parcelles pour créer des écrans et favoriser l'inscription paysagère d'équipements

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
					problématiques.
Mobilité					
	Chemin agricole (en général).	Très structurant (segmentation des parcelles).	Rôle important d' « <u>ourlet</u> » au sein du paysage et <u>effet chromatique</u> « pittoresque » via les plantes messicoles.	Très identitaire pour l'espace rural du canton.	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures pour garantir leur existence et leur viabilité. - Gérer écologiquement les abords. - Favoriser les plantes messicoles et éviter les désherbages inutiles. - Favoriser leur utilisation termes de mobilité douce (parcours promenade,...).
	Chemin creux.	Très structurant (segmentation des parcelles).	Visuellement, <u>effet de sillon</u> dans le paysage, souvent associé à des alignements d'arbres articulant le paysage.	Très identitaire pour l'espace rural du canton.	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures pour garantir leur existence et leur viabilité. - Maintenir leur caractère enclavé. - Gérer écologiquement les abords. - Favoriser les plantes messicoles et éviter les désherbages inutiles. - Favoriser leur utilisation termes de mobilité douce (parcours promenade,...).

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
					
	Voirie bordée d'arbres.	Très structurante (articulation du paysage).	Visuellement, <u>effet d'ourlet</u> . Vu de l'intérieur : effet de « galerie » et de transparence vers les abords. Vu de l'extérieur : alignements d'arbres articulant le paysage (<u>ligne de force</u>).	Très identitaire pour l'espace rural du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures pour garantir leur existence. - Favoriser (sans généraliser la pratique) des plantations d'arbres le long des routes : soit de manière régulière (création de lignes de force), soit de manière lâche (création de points de repère).
	Voirie rectiligne dans les « villages de réseau routier ».	Localement très structurant (mode d'organisation du village).	Visuellement, depuis la voirie : <u>effet de perspective, point de fuite</u> .	Très identitaire pour le canton souvent traversé par des routes nationales longues et rectilignes.	<ul style="list-style-type: none"> - Profiter de ce type de relation entre le village et la voirie pour renforcer les effets de perspective en préservant, voire créant, des échappées visuelles sous forme de point de fuite (composition paysagère). - Améliorer l'insertion paysagère des nombreux équipements bordant ces voiries.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
L'architecture et son contexte paysager					
	<p>Implantation de fermes anciennes et isolées en paysage ouvert.</p>	<p>Localement très structurant (mode d'organisation de l'espace agricole).</p>	<p>Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage.</p>	<p>Très identitaire au canton.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les fermes anciennes et leurs abords. - Le cas échéant favoriser des vues sur ces bâtiments. - Imposer une étude paysagère pour toute construction d'annexes (hangar, étable, ...). - Favoriser dans le cas de nouvelles constructions un « effet d'ensemble » en choisissant une tonalité semblable à celle du bâti historique.
	<p>Equipements isolés ou zones d'équipements.</p>	<p>Souvent très destructurants (question de mode d'implantation, d'échelle, de composition architecturale, de couleur, ...).</p>	<p>Statut regrettable de <u>points de repère</u> « <u>négatif</u> » au sein du paysage.</p>	<p>Type de problématique fréquent et donc (malheureusement) identitaire pour le canton qui doit mieux gérer l'implantation des équipements notamment agricoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Imposer une étude paysagère pour toute implantation d'équipements de type hangar, silo étable bâtiment industriel, ...).

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
	Auréole villageoise.	Souvent très structurante.	Impact visuel important : effet historique de <u>maillage</u> entre le bâti et la végétation, notamment des vergers et des arbres isolés (noyers) contrastant avec l'espace plus ouvert des surfaces agricoles.	La relation des villages avec leurs abords au sein du paysage prend des formes variées (habitat dispersé, groupé, concentré, lâche, ...), et apparaît globalement encore comme assez cohérente sur le canton par rapport aux zones centrales du Brabant wallon. De ce point de vue, l'articulation des villages avec leur abords peut-être considérée comme identitaire à faiblement identitaire avec le risque de devenir très faiblement identitaire partout.	<ul style="list-style-type: none"> - Imposer des études paysagères pour toute nouvelle extension d'habitat susceptible de modifier l'auréole villageoise. - Renforcer et favoriser l'effet de maillage entre le bâti et la végétation. - Imposer des plantations d'essences indigènes ou vernaculaires (éviter les conifères).
	Entrée de village.	Souvent très structurante en termes d'articulation entre l'espace bâti d'une part, et l'espace « naturel » et agricole d'autre part.	Zone sensible de transition. <u>Effet de porte</u> . Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants.	La relation des villages avec leurs abords au niveau des entrées et sorties prend des formes variées et apparaît globalement encore comme assez cohérente sur le canton, sauf le long de certains axes où l'on constate une perte de transition (par exemple : axe « Sart-Mélin / Saint-Rémy-Geest »). Par ailleurs, on constate	<ul style="list-style-type: none"> - Imposer des études paysagères pour les entrées de village (arbres de position ?) en relation avec les caractéristiques de l'auréole villageoise traditionnelle.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
				<p>une certaine uniformisation des entrées de villages avec l'implantation généralisée de systèmes de ralentisseur. Globalement : de moins en moins identitaire pour la zone.</p>	
	Noyau villageois ancien.	Très structurant.	Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage.	Présence de nombreux noyaux villageois témoignant encore de leur physionomie traditionnelle : de ce point de vue, encore très identitaire au canton (mais probablement de moins en moins avec la pression immobilière).	- Prendre des mesures (R.C.U., aires différenciées du CWATUP, ...) pour préserver des unités villageoises attestant encore d'une forte cohérence historique.
	Lotissement résidentiel et zone récente d'extension d'habitat.	Souvent très destructurant (question de mode d'implantation exogène, de composition architecturale, de couleur, ...).	Statut regrettable de <u>points de repère</u> « <u>négatif</u> » au sein du paysage.	En principe (au regard de la situation historique) très faiblement à faiblement identitaire. Mais, inexorablement de plus en plus identitaire, notamment au nord du canton (axe Hamme-Beauvechain et abords de Jodoigne).	- Imposer une étude paysagère pour toute implantation de lotissement. Bannir tout mode exogène d'implantation.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
	Nouvelle densité villageoise.	Impact globalement structurant à moyennement structurant au sein du paysage (évite un mitage du paysage).	Rôle intéressant en termes de recomposition paysagère et valeur d'exemple en termes de sensibilisation.	Exemple encore trop rare de ce type d'initiative. Valeur donc peu identitaire pour le canton (sauf très localement : exemple Opprebais).	- Initiative et mode d'implantation à encourager très fortement car compatible avec les modes d'implantation vernaculaires..
Types d'architecture rencontrés					
	Habitat traditionnel.	Très structurant.	Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la <u>dimension historique</u> du paysage.	Présence de nombreux bâtiments traditionnels: de ce point de vue, ils participent encore fortement à l'identité du canton (villages blancs, tuffeau de Linsmeau, ...): une identité probablement de plus en plus fragile.	- Prendre des mesures (R.C.U., aires différenciées du CWATUP, ...) pour préserver des unités villageoises attestant encore d'une forte cohérence historique.
	Habitat de style « villa » et néo-rustique	Très rarement structurant, souvent déstructurant par leur typologie exogène et leur faiblesse architecturale. Quelques très rares cas plus convaincants.	Statut regrettable de <u>points de repère</u> « <u>négatif</u> » au sein du paysage.	En principe (au regard de la situation historique) très faiblement à faiblement identitaire. Mais, inexorablement de plus en plus identitaire, notamment au nord du canton (axe Hamme-	- Favoriser leur insertion paysagère par un accompagnement végétal. - Eviter un impact visuel important au sein du paysage. - Eviter les erreurs du passé...

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
				Beauvechain) et abords de Jodoigne.	
	Habitat relevant de l'architecture contemporaine « internationale ».	Impact globalement structurant au sein du paysage. Remarque : nécessité absolue d'une bonne inscription paysagère de ce type de construction. Dans le cas contraire : impact déstructurant.	Impact globalement positif en tant que <u>point d'appel</u> . Participe à la construction du paysage architectural de demain.	En principe (au regard de la situation historique) très faiblement identitaire. Mais, probablement de plus en plus identitaire, notamment au nord du canton et aux abords de Jodoigne.	- A encourager dans le respect d'une stricte insertion paysagère, sans prôner d'effet de pastiche de type néo-rustique, ni l'effet contemporain « tape à l'œil ».
	Architecture d'intégration.	Globalement structurante à moyennement structurante au sein du paysage.	Rôle intéressant en termes de recomposition paysagère.	Architecture amenée à être de plus en plus fréquente et donc de plus en plus identitaire.	- Architecture à encourager, mais attention sur le long terme à un effet d'uniformisation.

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
Villes					
	Entrée de ville.	Souvent très structurante en termes d'articulation entre l'espace urbain et l'espace « naturel » et agricole.	Zone sensible de transition. <u>Effet de porte</u> . Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants.	La relation des centres urbains avec leurs abords au niveau des entrées et sorties prend des formes variées et apparaît globalement encore comme assez cohérente. Par ailleurs, on constate une certaine uniformisation des entrées des centres urbains avec l'implantation d'équipements commerciaux ou liés à la mobilité (pompe à essence,...). Globalement : de moins en moins identitaire pour le canton.	- Imposer des études paysagères pour les restructurations des entrées de ville en relation avec les caractéristiques de chaque contexte.
	Paysage urbain central.	Très structurant.	Impact souvent positif en tant que <u>point d'appel</u> et/ou <u>point focal</u> à haute valeur patrimoniale. Participe à la reconnaissance de la dimension historique du centre urbain.	Ne concerne principalement que Jodoigne : Présence de nombreux bâtiments historiques (traditionnels ou relevant de style et de typologie plus urbaines comme l'éclectisme,...) participant encore fortement à l'identité des centres ou noyaux	- Prendre des mesures (R.C.U., aires différenciées du CWATUP, ...) pour préserver des unités urbaines attestant encore d'une forte cohérence historique (pour Jodoigne, en dehors du périmètre de centre ancien protégé).

Iconographie	« Vocabulaire » paysager	Valeur structurante (= évaluation de la portée de l'élément dans la composition du paysage)	Rôle dans la construction du paysage (= caractérisation du rôle joué par l'élément)	Valeur identitaire pour le canton (= évaluation de l'élément comme étant constitutif de l'identité du canton)	Exemples d'actions à entreprendre
				urbains.	
	Paysage urbain en couronne.	Structurant, mais parfois déstructurant par leur caractère hétérogène (implantation d'équipements hors gabarit, faiblesse architecturale, ...).	Zone sensible de transition. <u>Effet de porte</u> . Rôle de <u>point de repère</u> par rapport aux déplacements des usagers et habitants. Localement: statut regrettable de <u>points de repère « négatif »</u> au sein du paysage (voir entrée de Jodoigne depuis Piétrain).	Ne concerne principalement que Jodoigne. Pose la question de l'identité urbaine de Jodoigne en dehors de son quartier historique et de sa reconnaissance comme ville blanche.	- Prendre des mesures (R.C.U., aires différenciées du CWATUP, ...) pour préserver des unités urbaines attestant encore d'une forte cohérence historique (pour Jodoigne, en dehors du périmètre de centre ancien protégé).



Autant d'éléments sur lesquels il convient de « méditer » pour protéger, restructurer et valoriser le paysage du Canton de Jodoigne

